

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

3^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

COMPTE RENDU INTEGRAL — 4^e SEANCE

Séance du Lundi 3 Avril 1967.

SOMMAIRE

1. — Ouverture de la troisième législature de l'Assemblée nationale et de la seconde session ordinaire de 1966-1967 (p. 545).
2. — Constitution du bureau d'âge (p. 545).
3. — Communication de la liste des députés (p. 546).
4. — Communication de requêtes relatives à des contestations électorales (p. 546).
5. — Allocution de M. le président d'âge (p. 546).
6. — Election du président de l'Assemblée nationale (p. 548).
Scrutin.
Suspension et reprise de la séance.
Proclamation du résultat.
M. Jacques Chaban-Delmas, président.
7. — Constitution des groupes (p. 549).
8. — Calendrier des prochains travaux de l'Assemblée (p. 549).
9. — Ordre du jour (p. 550).

PRESIDENCE DE M. HIPPOLYTE DUCOS, doyen d'âge.

(A quinze heures, M. Hippolyte Ducos, président d'âge, prend place au fauteuil présidentiel. — Vifs applaudissements.)

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

OUVERTURE DE LA TROISIEME LEGISLATURE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ET DE LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

M. le président. Je déclare ouvertes la troisième législature de l'Assemblée nationale et la seconde session ordinaire de 1966-1967.

— 2 —

CONSTITUTION DU BUREAU D'AGE

M. le président. Aux termes de l'article 1^{er} du règlement, les six plus jeunes députés présents sont appelés à siéger au bureau pour y remplir les fonctions de secrétaires provisoires.

D'après les renseignements qui m'ont été fournis, ce sont : MM. Alain Terrenoire, Jean-Louis Massoubre, Paul Dijoud, Jacques Barrot, Jacques Maugein, Didier Julia.

(Les six membres de l'Assemblée dont les noms précèdent prennent place au bureau.)

M. le président. Le bureau d'âge de l'Assemblée nationale est constitué.

— 3 —

COMMUNICATION DE LA LISTE DES DEPUTES

M. le président. En application de l'article L. O. 179 du code électoral, j'ai reçu de M. le ministre de l'intérieur et de M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer la liste des 486 députés élus dans les départements de la métropole, dans les départements d'outre-mer et dans les territoires d'outre-mer.

Acte est donné de ces communications.

En application de l'article 2 du règlement, la liste des députés est affichée. Elle sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

— 4 —

COMMUNICATION DE REQUETES RELATIVES A DES CONTESTATIONS ELECTORALES

M. le président. En application de l'article L. O. 181 du code électoral, j'ai reçu du Conseil Constitutionnel communication des requêtes en contestation d'opérations électorales qui lui sont parvenues.

Conformément aux articles 2 et 3 du règlement, ces communications sont affichées. Elles seront publiées à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

— 5 —

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT D'AGE

M. le président. Mes chers collègues, mes premières pensées iront aux deux collègues dont nous avons eu à déplorer la perte après la clôture de la deuxième législature (Mmes et MM. les députés se lèvent) : Henri Meck, qui représentait le Bas-Rhin depuis 1928 et Olivier de Sesmaisons qui était député de la Loire-Atlantique depuis la première Constituante. Ils étaient cordialement aimés de nous tous et ils ont, tous les deux, accompli de la manière la plus digne et la plus parfaite leurs devoirs de représentants du peuple. Nous adressons aux familles de ces deux regrettés collègues nos profondes condoléances.

Mes chers collègues, après avoir exprimé nos regrets d'être séparés d'un certain nombre de nos collègues de la législature précédente, parmi lesquels se trouve le si vivant et si sympathique chanoine Kir, dont la verte vieillesse nous faisait espérer qu'il continuerait à occuper la place qui m'est dévolue aujourd'hui ; après avoir salué l'arrivée des nouveaux élus, un nombre desquels je suis heureux de voir des jeunes, et même de très jeunes, je dois accomplir les obligations qui incombent à votre doyen d'âge.

Il manquerait d'abord à un devoir, au devoir que lui impose une présence de près d'un demi-siècle au Palais-Bourbon, s'il ne portait témoignage de la grande sujétion et du travail considérable que, contrairement à ce que certains s'imaginent, exige et a toujours exigé l'exercice du mandat de député. Cela vient de ce que chez nous, plus que partout ailleurs, un parlementaire a une double mission : s'occuper des affaires de la nation et se tenir en contact avec le corps électoral.

A l'époque où il était représentant du peuple, Lamartine a dit un jour : « Il faudrait, dans chaque circonscription, deux députés, l'un pour les idées, l'autre pour les relations avec les électeurs ». (Applaudissements et rires sur de nombreux bancs.)

Pittoresque boutade d'un député-poète, empêché sans doute, par quelque visite importune, de répondre à l'appel de la muse ! En réalité, il adorait s'entretenir avec ses concitoyens. Et son comportement, contrairement à son humoristique propos, était en accord avec l'opinion de ceux qui pensent que le contact des parlementaires avec leurs électeurs donne à une démocratie un caractère plus vivant et plus humain.

Je veux maintenant me permettre de vous adresser, en ce début de législature, les propos dictés par mon expérience et par mon désir de voir la nouvelle Assemblée s'inspirer des principes qui, quelles que soient les divergences des conceptions, des tendances et des modalités d'action, sont à la base de la tâche que tout Parlement républicain doit assumer.

Il y a deux buts essentiels vers lesquels doit s'orienter notre activité : la liberté à l'intérieur et la paix à l'extérieur.

La liberté ! Il ne s'agit pas seulement de la liberté telle que l'ont définie les diverses écoles ou telle qu'elle figure en tête des constitutions.

On a certes raison de dire qu'elle consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ; que c'est le droit pour chaque homme et pour chaque femme de vivre selon sa conscience, sans que l'Etat cherche à lui imposer un conformisme quelconque ; que c'est la garantie — assurée par des mesures telles que l'*habeas corpus* de nos amis britanniques — contre toute détention arbitraire. On a raison de déclarer que la liberté politique est la source et la garantie des libertés de penser, d'écrire, d'informer, de travailler, d'entreprendre et de toutes les autres. On a raison, aussi, de proclamer que la liberté est étroitement liée à la souveraineté populaire. La Grèce, qui a créé la démocratie, nous a apporté sur ce point, comme sur tant d'autres, son enseignement immortel.

Dans l'*Antigone* de Sophocle, Hémon pose un principe auquel nulle République ne saurait renoncer, quand il déclare qu'il n'y a pas de cité là où un seul homme commande : « *πολις, οὐκ ἔστιν ἄνευ ἀνδρῶν, ἐστὶν ἐνὶ ἑστί.* » (Applaudissements sur divers bancs.)

Mais le mot liberté a un sens plus profond. Il signifie le respect absolu qu'on doit avoir pour tout être humain. C'est l'affirmation supérieure du droit individuel. Rien n'est au-dessus de l'individu. Il ne doit dépendre que de lui-même.

« Pour qu'un individu », écrivait Jean Jaurès, « ne soit pas à la merci d'une force extérieure, pour que chaque homme soit autonome pleinement, il faut assurer, à tous, les moyens de liberté et d'action. »

Il avait raison. Une liberté de plein exercice n'a pas de sens lorsqu'elle se heurte au démenti de l'injustice sociale. Peut-on parler de liberté quand trop de travailleurs, citoyens dans le domaine politique, sont sujets dans le domaine économique, quand trop de familles vivent dans des conditions précaires ?

Lacordaire a dit un jour qu'« il y a des cas où c'est la liberté qui opprime et la loi qui délivre ».

En réalité, un individu n'est libre que lorsqu'il est débarrassé des entraves qui gênent l'exercice de sa liberté. Travailler à supprimer ou, tout au moins, à alléger ces entraves, qu'elles soient d'ordre matériel, d'ordre social ou d'ordre intellectuel, c'est, pour un Parlement, se consacrer à l'œuvre démocratique dont l'accomplissement est sa principale raison d'être.

Certes, des progrès ont été réalisés au cours de la deuxième législature. Mais la troisième doit aller beaucoup plus loin.

Ne perdons pas de vue que la crise de la liberté est fille de la détresse économique et de l'ignorance.

Pour l'empêcher, il faut agir ! Partout, on prône le social. Mais quel social ? Celui de demain, celui qui résultera de mutations profondes dans les structures du domaine économique ? Il faut y penser. Il faut le préparer. Mais il ne faut pas que les grands projets d'avenir nous détournent des solutions urgentes réclamées par le présent. C'est immédiatement que d'énergiques réformes sont nécessaires.

Loin de moi la pensée d'en faire une énumération ! Si j'en cite quelques-unes, c'est à titre d'exemples.

Sur le plan économique-social, il est urgent d'assurer aux ouvriers le plein emploi et d'élever les salaires à un niveau qui assure largement le respect de la dignité humaine. (Applaudissements sur divers bancs.)

D'autre part, il faut mettre un terme à la catastrophe nationale de la désertion des campagnes, en replaçant, parmi les diverses activités économiques, l'agriculture à un rang digne d'elle et en intégrant le monde rural dans la vie moderne commune où il apportera ses valeurs propres, c'est-à-dire les traditionnelles valeurs de la France éternelle.

Sur le plan social, la majoration des allocations familiales, des mesures rapides en vue d'assurer l'avenir des jeunes et aussi l'amélioration du sort des personnes âgées, en particulier par l'admission à la retraite, pour tous les travailleurs à 60 ans au lieu de 65 (Applaudissements sur divers bancs) ; le respect absolu des droits sacrés de la charte des anciens combattants et l'application stricte et immédiate de toutes les mesures

légalement prises en leur faveur, telles que le rapport constant (*Marques d'approbation sur divers bancs*); tout en donnant satisfaction à leur vif et légitime désir du maintien de leur ministère au sein du Gouvernement; pour les rapatriés, l'imputation immédiate des prêts de réinstallation sur le montant de l'indemnisation des biens spoliés ou perdus, indemnisation qui s'impose doublement: d'abord, d'après l'article 4 de la loi de 1961; ensuite, du fait de la préhension définitive, par l'Etat algérien, des biens mobiliers et immobiliers qui, biens vacants jusque-là, ont été déclarés « biens de l'Etat » le 6 mai 1966.

Dans un élan unanime, émouvant, les rapatriés et beaucoup d'autres Français demandent l'amnistie totale et immédiate: je crois qu'il serait injuste de ne pas l'accorder.

Sur le plan éducatif, une très forte augmentation des crédits scolaires s'impose, de manière que puisse être projetée, sur tous les esprits sans exception, la lumière de la science, de la littérature et de l'art.

« S'il y avait un peuple de dieux », écrivait Jean-Jacques Rousseau, « il se gouvernerait démocratiquement ». L'homme n'est pas un dieu. Mais s'il est de plus en plus libéré des nécessités matérielles excessives, si se développe en lui la force purement humaine, qui est une fin en soi, il répondra à l'appel des Condorcet, des Renan, des Teilhard de Chardin et il progressera, il se déifiera, en quelque sorte, autant qu'il lui sera possible, par ses propres moyens. « L'homme », a écrit Jean Guéhenno, « est comme un infatigable artiste qui, depuis des siècles, sculpterait et modèlerait sa propre statue ». Et Jaurès imaginait qu'un jour « l'humanité prendrait conscience, en sa vivante unité, de l'unité du monde et, interprétant à la lumière de sa victoire l'obscur évolution des forces, des êtres, entreverrait l'organisation progressive de l'univers, l'élargissement indéfini de la conscience ».

Mais de telles anticipations seront toujours des rêves si l'on ne parvient pas rapidement à faire régner la paix, la paix définitive entre tous les peuples. A cela notre Assemblée doit travailler de toutes ses forces, si elle ne veut pas se montrer indigne des traditionnels efforts poursuivis par la France pour entraîner le monde vers la fraternité humaine non seulement en créant un courant sentimental, mais en proposant les institutions nécessaires. Aujourd'hui, quelles sont-elles? En attendant le monde uni, l'Europe unie et, aussi, l'organisation de l'aide au tiers monde. Comment en effet, ne pas songer qu'il y a, dans certaines régions du monde, des millions d'hommes qui ont faim! L'aide aux pays sous-développés est un devoir primordial. Mais elle ne doit, en aucun cas, servir en quelque sorte de paravent à un impérialisme économique plus ou moins déguisé.

Que la France se garde bien de se replier sur elle-même. Qu'elle s'ouvre, au contraire, à des horizons de plus en plus larges. Le patriotisme, oui! le nationalisme, non! (*Applaudissements sur divers bancs*.) Il risquerait de renforcer le nazisme renaissant en Allemagne et le particularisme agressif d'autres pays.

Craignons aussi que la dissémination de la bombe atomique n'entraîne, un jour, le crime de son emploi. N'hésitons pas à adhérer au pacte signé à Moscou entre la Russie et les Etats-Unis d'Amérique. Unissons nos efforts à ceux de tous les peuples et de tous les hommes de bonne volonté, épars à travers le monde, qui non seulement aspirent mais travaillent franchement, humainement, au désarmement général.

A la suite du célèbre appel fait en 1946 par Winston Churchill: « construisons une sorte d'Etats-Unis d'Europe », des organismes tendant à la fois à l'unification économique de l'Europe et à une construction européenne favorable au maintien de la paix ont été créés. Encourageons-les! Aidons-les! Soutenons la Communauté économique, le Conseil de l'Europe, le Parlement européen.

Soutenons les Etats généraux des communes d'Europe. Mais faisons surtout les plus grands efforts pour que tous les Européens pensent européen.

De telles institutives en effet, même si elles acquièrent un pouvoir effectif, de tels mouvements, même s'ils sont puissamment organisés, n'ont des chances d'aboutir pleinement que s'il se produit, entre toutes les nations européennes, une profonde interpénétration intellectuelle et morale. Et, d'autre part, ces organismes ne pourront étendre efficacement leur action sur les peuples non européens — ce qui est le but final — que si les nations les plus civilisées arrivent, par la diffusion de leur culture, à créer, dans le monde entier, un commun état d'esprit et de cœur favorable à l'entente et à l'union entre tous les êtres humains.

L'effort que nous avons à accomplir, pour notre part, est immense. Nous ne pourrions y réussir qu'avec l'aide, qu'avec l'élan de la nation tout entière. Hélas! trop de Français se laissent absorber par des préoccupations égoïstes ou futilles. Il faut que chaque citoyen se sente responsable de l'œuvre à réaliser.

C'est de la Grèce ancienne que des avertissements utiles nous viennent sur ce point. Périclès affirmait, nous dit Thucydide, que celui qui se désintéresse des affaires publiques doit être considéré comme un être inutile — *typhlos* — et Platon faisait aux philosophes un devoir de participer à la vie publique. L'accomplissement actuel de ce devoir exige que tous les hommes et toutes les femmes y soient préparés. La culture prend, ainsi, dans une démocratie comme la France, une place primordiale.

A la recevoir tous les enfants et tous les jeunes gens doivent être admis. A aucun niveau elle ne doit être le privilège de l'argent. Un grand effort a été accompli par la République française pour l'éducation du peuple. Ce fut d'abord la réalisation de l'enseignement primaire gratuit et obligatoire. Ce fut ensuite l'extension de la gratuité à l'enseignement secondaire et l'homme qui vous parle est fier d'y avoir contribué. Mais ce n'étaient là que des étapes sur une route dont nous sommes loin d'avoir atteint le terme.

L'égalité doit être absolue. Elle n'est encore que relative. Il faut que l'attribution des bourses soit beaucoup plus large, beaucoup plus humaine, qu'elle tienne le plus grand compte de l'origine sociale, de l'entourage social des candidats. Il faut, d'autre part, aller jusqu'à l'allocation aux étudiants.

Et que doit être cette culture? Professionnelle, certes, et nous aurons à consacrer des milliards à l'enseignement technique si nous voulons éviter que, faute de places dans ses établissements, un grand nombre de jeunes gens, pour la plupart des fils de paysans ou d'ouvriers, élèves des collèges d'enseignement général et des collèges d'enseignement secondaire, rejetés du second degré à la fin de la troisième, risquent de devenir des non-valeurs sociales. Mais il faut la culture générale pour tous et la culture humaniste pour le plus grand nombre possible.

Que la France n'oublie pas que ce n'est ni par ses forces militaires ni par sa puissance économique, mais par son rayonnement intellectuel qu'elle peut prétendre à un rang élevé, voire au premier, parmi les grandes nations de l'Europe et du monde. Ce noble idéal doit d'autant plus être celui de notre pays, qu'il s'agit, pour lui, non seulement de sauvegarder et d'accroître son prestige, mais de contribuer à l'harmonisation générale et à la compréhension mutuelle de tous les peuples.

On l'a dit: « L'espèce humaine est à un carrefour. La puissance nucléaire peut servir à deux fins: l'une capable de porter à un niveau inimaginable les bienfaits de la civilisation, l'autre terrifiante et diabolique au point de pouvoir aboutir, un jour, à une catastrophe apocalyptique ». Si elle veut suivre la voie de la survie, les puissances de nos civilisations doivent, en projetant leur rayonnement sur les autres, contribuer à la formation, dans le monde, de ce qu'on a appelé « un dénominateur commun de spiritualisme ». C'est ce qu'ont proclamé avec la plus profonde émotion non seulement les plus grands génies littéraires, mais les plus grands génies scientifiques, tels Einstein et Oppenheimer.

Qu'est-ce à dire sinon que l'homme ne peut se sauver que par l'humanisme? Qu'on ne vienne pas nous dire que les nécessités de l'enseignement scientifique interdisent de faire une place importante, dans nos lycées, à l'étude du grec et du latin. Il n'est rien d'aussi artificiel que l'opposition, parfois établie, entre lettres et sciences. Edouard Herriot a dit: « C'est l'honneur, c'est un des honneurs du peuple grec d'avoir intégré la science mathématique dans la culture générale, d'en avoir fait un élément essentiel du savoir et des progrès humains, d'avoir ainsi établi cette doctrine à laquelle se rattache une tradition française que nous voulons maintenir ».

« Oui! Il y a un humanisme scientifique qui unit la science et la conscience. Et Teilhard de Chardin a raison d'écrire: « une conscience est d'autant plus achevée qu'elle double un édifice matériel plus riche et mieux organisé par la science. »

Il y a aussi un humanisme technicien. Il ne faut pas considérer l'ouvrier comme une machine physiologique conditionnée seulement par un métier physique. Il faut que le travail s'imprègne d'émotion et de pensée. Evitons de tomber dans une technocratie sans âme. Faisons des techniciens et non des robots.

Certes, de grands progrès ont été réalisés depuis que Jaurès disait: « Il y a des millions de travailleurs qui sont réduits

à une existence inerte et machinale; et, chose effrayante, si, demain, on pouvait les remplacer par des machines, il n'y aurait rien de changé dans l'humanité! » Mais nous sommes encore loin du jour où, selon sa prédiction « les ouvriers se sentiront, dans le plus modeste travail des mains, les coopérateurs de la civilisation universelle »!

Oui! Il y a un humanisme scientifique, il y a un humanisme technicien, il y a même autant d'humanismes qu'il y a de sections scientifiques et techniques et même de sections littéraires non classiques. Mais toutes ces branches d'humanisme s'étioleraient et périraient si ne leur parvenait pas, même de la manière la plus indirecte et la plus lointaine, la sève vivifiante de l'arbre aux puissantes et fécondes racines qu'est l'humanisme antique.

« Ce serait un grand malheur », écrivait Jaurès, « si le beau fleuve des traditions antiques cessait de se développer à travers les champs de France ».

« Rabaïsser ou amoindrir les études classiques », disait Jules Ferry, « méconnaître leur rôle historique et nécessaire dans l'éducation nationale, abandonner l'étude de cette antiquité gréco-romaine, dans laquelle le monde moderne plonge par toutes ses racines et que l'on retrouve façonnant toutes les époques intellectuelles de notre histoire, le Moyen Age par les livres d'Aristote et les écrits des juriconsultes, la Renaissance par la révélation de la beauté païenne, la Révolution par l'évocation républicaine, faire cela, renier cet héritage, ce serait abdiquer la meilleure part de nous-mêmes, oublier les origines de notre langue, les lois internes de notre développement, ce serait décapiter l'esprit français »!

Ce serait aussi nous empêcher de participer efficacement à l'unification de l'Europe et du monde, laquelle ne peut se faire que sur la base de l'humanisme gréco-latin. « Renier les humanités, c'est ne croire ni à l'Europe ni à l'unité de la civilisation européenne » a dit un éminent européen. Nombreux sont ceux qui pensent comme lui.

Consultez les travaux des colloques internationaux sur l'humanisme: lisez par exemple le compte rendu du célèbre colloque qui, il y a un certain nombre d'années, fut présidé, à Buda-Pest, par Paul Valéry. Ce n'est point un Latin, c'est un Hongrois qui proposa et fit accepter le principe de la création d'une ligue de défense de l'humanisme gréco-latin et qui dit: « Si toutes les jeunesse étaient élevées dans l'humanisme, l'unité internationale se produirait plus aisément par la communauté des goûts et des sympathies dans les manières de penser et de sentir ».

Les scientifiques allemands affirment la même chose dans leurs congrès et ils font remarquer que leurs meilleurs étudiants sont ceux qui viennent des gymnases classiques. Même constatation en Italie, en Angleterre et partout ailleurs dans l'Europe occidentale. Quant à l'Europe orientale, et particulièrement la Russie, l'hellénisme y a été à l'origine du développement intellectuel et les humanités y sont de plus en plus en honneur. Le mouvement a gagné beaucoup de peuples non européens.

Est-ce à nous, dont le devoir est, dans une Europe qui risque encore, malgré les apparences, d'être ballottée par des vagues houleuses, de maintenir la France de l'humanisme et de la Révolution comme un phare et une bouée, est-ce à nous de négliger ce qui peut le mieux contribuer à unir les âmes, à créer le patriotisme européen qui, de proche en proche, deviendrait le patriotisme mondial?

Corrigeons certaines erreurs du système actuel en assurant, aux enfants qui y sont aptes, la possibilité de recevoir une formation classique sérieuse, dont le colloque de « l'Union française universitaire » affirmait l'an dernier, sur le rapport de notre ancien collègue, le sénateur Cogniot, qu'elle doit normalement commencer dès l'âge de onze ans.

Que tous les autres élèves soient imprégnés d'humanisme par un emploi intelligent des traductions. Il y en a d'excellentes, comme celles de la collection Budé, à l'imitation de laquelle il en a été créé dans tous les pays d'Europe.

Persuadés que la raison d'être des humanités est de nous situer dans notre véritable perspective historique, c'est-à-dire de ramener l'esprit aux sources permanentes de la civilisation occidentale, remettons cette discipline sur le bon chemin. Nous hâterons ainsi l'heure où le rayonnement de la France contribuera puissamment à l'accomplissement de la prophétie de Victor Hugo:

« O République universelle
Tu n'es encor que l'éternelle
Demain tu seras le soleil! »

Mes chers collègues, que les idées que j'ai exposées rapidement ou que d'autres, que vous préféreriez, se traduisent dans les faits, cela dépend de vous, uniquement de vous, à condition que vous reconnaissiez, avec Benjamin Constant, que « le régime parlementaire s'écroule si l'Assemblée prétend gouverner et qu'il n'existe pas là où le gouvernement légifère », à condition que vous laissiez le gouvernement gouverner, mais que vous ne vous démettiez ni totalement ni partiellement du droit de légiférer.

Sans se livrer à la moindre polémique, oubliant le passé, n'enviesant que l'avenir de l'Assemblée nouvelle dont il a le grand honneur de présider la séance d'ouverture, le doyen d'âge et de fonction que je suis se permet de vous dire: vous êtes les délégués du peuple souverain. Cette délégation, vous n'avez le droit de la transmettre ni à un autre corps, ni à un gouvernement, ni à un homme.

A ceux qui voudraient y porter atteinte, pourriez-vous opposer la barrière de la Constitution? Oui, d'après l'article 3 qui dit: « la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants... Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice ». (Applaudissements sur de nombreux bancs.) Oui, d'après d'autres articles tels que l'article 34, aux termes duquel « la loi est votée par le Parlement ». Non, d'après d'autres, singulièrement d'après l'article 16 qui légitime le pouvoir personnel dans des circonstances exceptionnelles non précisées ni contrôlées. Qu'avez-vous à faire? Supprimer cet article et en modifier un certain nombre d'autres. (Sourires sur divers bancs.)

Cela fait, si vous ne perdez pas de vue le sens du mot « démocratie », tel qu'il ressort de la réponse d'Hénon à Créon et de bien d'autres passages de Sophocle et des autres grands génies littéraires du siècle de Périclès: et tel qu'il ressort, aussi, de cette célèbre phrase d'Adolphe Thiers: « quel que soit l'homme et quelles que soient les circonstances, il ne faut jamais laisser la patrie à un homme »; si vous prenez la résolution de respecter et de faire respecter la séparation des trois pouvoirs, alors, les décisions que vous prendrez ne dépendront que de vos libres délibérations. De vifs débats pourront certes avoir lieu au sein de l'Assemblée, mais leur vivacité sera fort atténuée par le fait que, comme en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis d'Amérique, ce ne seront plus de multiples groupements, mais seulement deux forces, celle de la majorité et celle de l'opposition qui s'affronteront et il faut espérer que, comme dans les deux grandes démocraties que je viens de citer, l'union de l'Assemblée entière pourra se réaliser quand viendront à être en jeu les intérêts essentiels et vitaux de la France et de la République. (Applaudissements unanimes.)

— 6 —

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

M. le président. L'ordre du jour appelle, conformément à l'article 9 du règlement, l'élection du président de l'Assemblée nationale, par scrutin secret à la tribune.

Je rappelle que si la majorité absolue des suffrages exprimés n'a pas été acquise aux deux premiers tours de scrutin, au troisième tour la majorité relative suffit et, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Des bulletins au nom des candidats ont été imprimés et sont à la disposition de nos collègues dans les salles voisines.

Ils devront être mis dans l'urne sous enveloppe.

Les noms de six scrutateurs titulaires et trois scrutateurs suppléants chargés de procéder au dépouillement du scrutin vont être tirés au sort.

(Il est procédé au tirage au sort des scrutateurs.)

M. le président. Sont désignés:

Scrutateurs titulaires: MM. Bayou, Jacson, de la Malène, Triboulet, Vals, de La Verpillière;

Scrutateurs suppléants: MM. Ihuel, Juquin, Valentin.

Je vais maintenant tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre G.)

M. le président. Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, je prie instamment Mmes et MM. les députés de ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom.

Le scrutin va être annoncé dans le palais et sera ouvert dans cinq minutes.

M. le président. Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à seize heures trente-cinq minutes.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel a lieu. — Le scrutin est ouvert à quinze heures cinquante minutes.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter? ...

Le scrutin est clos.

J'invite MM. les scrutateurs qui ont été désignés au début de la séance à se rendre au quatrième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins qui vont y être portés.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

La séance est suspendue pendant l'opération du dépouillement du scrutin.

(La séance, suspendue à seize heures trente-cinq minutes, est reprise à dix-sept heures dix minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour le maintien (Rires et applaudissements), je veux dire pour la nomination du président de l'Assemblée nationale :

Nombre de votants.....	484
Bulletins blancs ou nuls.....	4
Suffrages exprimés.....	480
Majorité absolue.....	241

Ont obtenu :

M. Chaban-Delmas	261 suffrages.
<i>(Vifs applaudissements sur de nombreux bancs. De nombreux députés se lèvent et applaudissent.)</i>	
M. Gaston Defferre.....	214 suffrages.
<i>(Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.)</i>	
Autres suffrages.....	5

M. Chaban-Delmas ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je le proclame président de l'Assemblée nationale et je l'invite à prendre place au fauteuil présidentiel. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

(M. Jacques Chaban-Delmas prend place au fauteuil présidentiel. — Applaudissements prolongés sur de nombreux bancs.)

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

M. le président. Mes chers collègues, en reprenant possession de ce fauteuil, je salue tout d'abord notre doyen, M. Hippolyte Ducos. Je le fais avec tous la déférence qui convient, mais aussi avec la sympathie et l'estime qu'il a toujours su susciter dans cette maison comme ailleurs. (Applaudissements unanimes.)

De l'élection qui vient de se dérouler, je parlerai avec d'autant plus de liberté qu'elle ne posait pas de question de personne, ou si peu ! Si bien que l'un ne peut pas plus ressentir un échec que l'autre se targuer d'un succès. (Applaudissements.)

Il s'agissait d'un vote politique. Son résultat est clair. La majorité, jusque-là présumée, s'est manifestée, et de telle manière qu'elle s'est en quelque sorte délivré un acte de naissance authentique.

Ce fait aura ses conséquences. Il n'appartient à personne d'anticiper ; l'avenir seul nous fixera sur la nature et l'ampleur de ces conséquences.

Cependant, sur le plan personnel, je tiens à dire quelle vive satisfaction j'ai éprouvée devant le caractère massif de cette expression de la majorité. Cela n'a pas été, pour moi, une surprise, mais j'en ai ressenti, croyez-le, une joie profonde.

A ceux qui n'appartiennent pas à la majorité, et qui néanmoins m'ont accordé leurs suffrages, je tiens à dire que je mesure pleinement la valeur de ce geste amical et que je leur en suis grand gré.

A tous nos collègues enfin, sans discrimination ni exception, j'indique que, comme par le passé, je m'efforcerai d'être le

président de l'Assemblée nationale tout entière, c'est-à-dire que, s'il m'arrive d'avoir à souligner des devoirs, de la même manière je veillerai à ce que les droits de chacun puissent s'exercer dans leur plénitude.

Le climat qui règne dans une assemblée comme ailleurs constitue un élément important d'utilité, d'efficacité. Je compte sur chacune et sur chacun de vous pour m'aider à maintenir le climat de la précédente Assemblée qui était fait de tolérance pour les idées et de respect pour les hommes.

Les deux Assemblées précédentes, que j'ai eu l'honneur de présider, ont accompli une œuvre législative considérable, ce qui n'a pas toujours été bien connu. Il semble que pour celle-ci, à une certaine indifférence succède un intérêt certain. Raison de plus, mes chers collègues, pour nous mettre au travail, et c'est ce à quoi je vous invite bien cordialement. (Applaudissements.)

— 7 —

CONSTITUTION DES GROUPES

M. le président. Je rappelle qu'en application de l'article 19 du règlement, les groupes doivent, pour se constituer officiellement, remettre à la présidence une déclaration politique signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ces membres et des députés apparentés et du nom du président du groupe.

Ces documents doivent être remis à la présidence avant 18 heures et seront publiés au *Journal officiel*.

— 8 —

CALENDRIER DES PROCHAINS TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE

M. le président. Voici le calendrier envisagé pour l'élection des autres membres du bureau et le renouvellement des membres des six commissions permanentes et de la commission chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Mardi 4 avril :

A 10 heures 30 : réunion des présidents de groupes (local du 8^e bureau) en vue de la répartition entre les groupes des sièges des vice-présidents, questeurs et secrétaires.

A 14 heures : remise, au secrétariat général de la présidence, des candidatures au bureau.

A 15 heures, si l'Assemblée en convient, séance publique : élection du bureau. (Assentiment.)

Mercredi 5 avril :

A 10 heures : réunion des présidents de groupes ou de leurs représentants (local du 5^e bureau), pour la répartition entre les groupes des sièges des six commissions permanentes et de la commission chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée.

Ensuite, et à la diligence de leurs présidents, réunion des groupes pour la désignation nominale des candidats aux commissions.

A 11 heures : réunion des questeurs et des présidents de groupes ou de leurs représentants au cabinet de M. le président en vue de procéder à la division de la salle des séances en autant de secteurs qu'il y a de groupes et de déterminer la place des députés non inscrits par rapport aux groupes (art. 22 du règlement).

Avant 18 heures : remise au bureau central des commissions (bureau n° 203) des candidatures aux six commissions permanentes et à la commission des comptes.

Affichage des candidatures.

Je rappelle que les députés n'appartenant à aucun groupe doivent faire, éventuellement, parvenir leur candidature dans le même délai.

Jeudi 6 avril :

A 9 heures 30, si l'Assemblée en convient, séance publique : annonce des candidatures. (Assentiment.)

A 10 heures 30 : nomination des membres des commissions.

A partir de 14 heures 30 : réunion des six commissions permanentes pour l'élection de leur bureau :

- Commission des affaires culturelles, salle Colbert ;
- Commission des affaires étrangères, 9^e bureau ;
- Commission de la défense nationale, salle 249 ;
- Commission des finances, finances ;
- Commission des lois constitutionnelles, 7^e bureau ;
- Commission de la production, salle 213.

A partir de 17 heures 30, et sous réserve que les six commissions permanentes aient terminé les opérations de constitution de leur bureau : réunion de la commission des comptes pour l'élection de son bureau (salle 249).

A 19 heures, réunion de la première conférence des présidents pour fixer l'ordre du jour de l'Assemblée, éventuellement celui du lendemain vendredi et, certainement, celui des deux semaines à venir.

— 9 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 4 avril, à quinze heures, séance publique :

- Nomination par scrutin des six vice-présidents ;
- Nomination par scrutin des trois questeurs ;
- Nomination, éventuellement par scrutin, des douze secrétaires.

(Ces scrutins pourront avoir lieu, sur décision de l'Assemblée, simultanément à la tribune et dans les salles voisines de la salle des séances.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures vingt minutes.)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBECCHI.

Bureau d'âge de l'Assemblée nationale. (Séance du 3 avril 1967.)

Président d'âge..... M. Hippolyte Ducos.
Secrétaires d'âge..... MM. Alain Terrenoire,
Jean-Louis Massoubre,
Paul Dijoud,
Jacques Barrot,
Jacques Maugein,
Didier Julia.

LISTE DES 486 DEPUTES

communiquée par M. le ministre de l'intérieur et par M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer.

(Application de l'article L. O. 179 du code électoral.)

I. — DEPARTEMENTS DE LA METROPOLE

Ain.

1^{re} circonscription..... MM. Barberol (Paul).
2^e — Anthonioz (Marcel).
3^e — de la Vcrpillière (Guy).

Aisne.

1^{re} circonscription..... MM. Sabatier (Guy).
2^e — Bricout (Edmond).
3^e — Brugnion (Maurice).
4^e — Catalifaud (Albert).
5^e — Rossi (André).

Allier.

1^{re} circonscription..... MM. Guyot (Marcel).
2^e — Nègre (Jean).
3^e — Ginsburger (Roger), dit
« Villon (Pierre) ».
4^e — Péronnet (Gabriel).

Alpes (Basses-).

1^{re} circonscription..... MM. Massot (Marcel).
2^e — Delorme (Claude).

Alpes (Hautes-).

1^{re} circonscription..... MM. Didier (Emile).
2^e — Dijoud (Paul).

Alpes-Maritimes.

1^{re} circonscription..... MM. Barel (Virgile).
2^e — Médecin (Jacques).
3^e — Clericy (Paul).
4^e — Palmero (Francis).
5^e — Cornut-Gentille (Bernard).
6^e — Ziller (Pierre).

Ardèche.

1^{re} circonscription..... MM. Cornet (Pierre).
2^e — Roche-Defrance (Louis).
3^e — Moulin (Jean).

Ardennes.

1^{re} circonscription..... MM. Meunier (Lucien).
2^e — Lebon (André).
3^e — Desson (Guy).

Ariège.

1^{re} circonscription..... MM. Faure (Gilbert).
2^e — Dejean (René).

Aube.

1^{re} circonscription..... MM. Briot (Louis).
2^e — Pieds (Bernard).
3^e — Granet (Paul).

Aude.

1^{re} circonscription..... MM. Guille (Georges).
2^e — Vals (Francis).
3^e — Milhau (Lucien).

Aveyron.

1^{re} circonscription..... MM. Boscary-Monsservin
(Roland).
2^e — Fabre (Robert).
3^e — Delmas (Louis).

Bouches-du-Rhône.

1^{re} circonscription..... MM. Leccia (Bastien).
2^e — Loo (Charles).
3^e — Defferre (Gaston).
4^e — Billoux (François).
5^e — Doize (Pierre).
6^e — Garcin (Edmond).
7^e — Cermolacce (Paul).
8^e — Masse (Jean).
9^e — Philibert (Louis).
10^e — Rieuhon (René).
11^e — Privat (Charles).

Calvados.

1^{re} circonscription..... MM. Buot (Henri).
2^e — Bisson (Robert).
3^e — d'Ornano (Michel).
4^e — Triboulet (Raymond).
5^e — Restout (Marcel).

Cantal.

1^{re} circonscription..... MM. Chauvet (Augustin).
2^e — Pompidou (Georges).

Charente.

1^{re} circonscription..... MM. Réthoré (Raymond).
2^e — Gaillard (Félix).
3^e — Valentin (Jean).

Charente-Maritime.

1 ^{re}	circonscription	MM. Salardaine (André).
2 ^e	—	Bignon (Albert).
3 ^e	—	Brugerolle (André).
4 ^e	—	Daviaud (Daniel).
5 ^e	—	de Lipkowski (Jean).

Cher.

1 ^{re}	circonscription	MM. Boisdé (Raymond).
2 ^e	—	Boinwilliers (Jean).
3 ^e	—	Bilbeau (Laurent).

Corrèze.

1 ^{re}	circonscription	MM. Montalat (Jean).
2 ^e	—	Dumas (Roland).
3 ^e	—	Chirac (Jacques).

Corse.

1 ^{re}	circonscription	MM. Bozzi (Jean).
2 ^e	—	Faggianeli (Jacques).
3 ^e	—	de Rocca Serra (Jean-Paul).

Côte-d'Or.

1 ^{re}	circonscription	MM. Poujade (Robert).
2 ^e	—	Berger (Henry).
3 ^e	—	Charles (Pierre).
4 ^e	—	Morlevat (Robert).

Côtes-du-Nord.

1 ^{re}	circonscription	MM. Le Foll (Yves).
2 ^e	—	Pleven (René).
3 ^e	—	M ^{lle} Dienesch (Marie-Madeleine).
4 ^e	—	MM. Ollivro (Edouard).
5 ^e	—	Bourdellès (Pierre).

Creuse.

1 ^{re}	circonscription	MM. de Pierrebouurg (Olivier).
2 ^e	—	Chandernagor (André).

Dordogne.

1 ^{re}	circonscription	MM. Guéna (Yves).
2 ^e	—	Piront (Louis).
3 ^e	—	Bonnet (Georges).
4 ^e	—	Lacoste (Robert).

Doubs.

1 ^{re}	circonscription	MM. Weinman (Jacques).
2 ^e	—	Boulloche (André).
3 ^e	—	Faure (Edgar).

Drôme.

1 ^{re}	circonscription	MM. Ribadeau Dumas (Roger).
2 ^e	—	Pic (Maurice).
3 ^e	—	Fillioud (Georges).

Essonne.

1 ^{re}	circonscription	MM. Combrisson (Roger).
2 ^e	—	Boscher (Michel).
3 ^e	—	Juquin (Pierre).
4 ^e	—	Vizet (Robert).

Eure.

1 ^{re}	circonscription	MM. de Broglie (Jean).
2 ^e	—	Lainé (Jean).
3 ^e	—	Montagne (Rémy).
4 ^e	—	Tomasini (René).

Eure-et-Loir.

1 ^{re}	circonscription	MM. Desouches (Edmond).
2 ^e	—	Vivier (Emile).
3 ^e	—	Hoguet (Michel).

Finistère.

1 ^{re}	circonscription	MM. Michelet (Edmond).
2 ^e	—	Lombard (Georges).
3 ^e	—	de Poulpiquet (Gabriel).
4 ^e	—	Frat (Roger).
5 ^e	—	Caill (Antoine).
6 ^e	—	M ^{lle} Ploux (Suzanne).
7 ^e	—	MM. Miossec (Gabriel).
8 ^e	—	Orvoën (Louis).

Gard.

1 ^{re}	circonscription	MM. Daygn (Georges).
2 ^e	—	Foudevigne (Jean).
3 ^e	—	Roucoute (Roger).
4 ^e	—	Millet (Gilbert).

Garonne (Haute-).

1 ^{re}	circonscription	MM. Rey (André).
2 ^e	—	Rousselet (André).
3 ^e	—	Delpech (Georges).
4 ^e	—	Dardé (Jean).
5 ^e	—	Douzans (Jacques).
6 ^e	—	Ducos (Eippolyte).

Gers.

1 ^{re}	circonscription	MM. Vignaux (Paul).
2 ^e	—	de Montesquiou (Pierre).

Gironde.

1 ^{re}	circonscription	MM. Valleix (Jean).
2 ^e	—	Chaban-Delmas (Jacques).
3 ^e	—	Deschamps (Henri).
4 ^e	—	Cassagne (René).
5 ^e	—	Achille-Fouid (Aymar).
6 ^e	—	Brettes (Robert).
7 ^e	—	Cazenave (Franck).
8 ^e	—	Lagorce (Pierre).
9 ^e	—	Boulin (Robert).
10 ^e	—	Maugein (Jacques).

Hauts-de-Seine.

1 ^{re}	circonscription	MM. L'Huilier (Waldeck).
2 ^e	—	Chalandon (Albin).
3 ^e	—	Tricon (Emile).
4 ^e	—	Jans (Parfait).
5 ^e	—	Deprez (Charles).
6 ^e	—	Peretti (Achille).
7 ^e	—	Barbet (Raymond).
8 ^e	—	Baumel (Jacques).
9 ^e	—	Labbé (Claude).
10 ^e	—	Gorse (Georges).
11 ^e	—	Ducoloné (Guy).
12 ^e	—	Levol (Robert).
13 ^e	—	Mainguy (Paul).

Hérault.

1 ^{re}	circonscription	MM. Ponséillé (Etienne).
2 ^e	—	Sénès (Gilbert).
3 ^e	—	Arraut (Pierre).
4 ^e	—	Balmigère (Paul).
5 ^e	—	Bayou (Raoul).

Ille-et-Vilaine.

1 ^{re}	circonscription	MM. Fréville (Henri).
2 ^e	—	Le Douarec (François).
3 ^e	—	Méhaignerie (Alexis).
4 ^e	—	Renouard (Isidore).
5 ^e	—	Cointat (Michel).
6 ^e	—	Bourges (Yvon).

Indre.

1 ^{re}	circonscription	MM. Gerbaud (François).
2 ^e	—	Lemoine (Marcel).
3 ^e	—	Bénard-Mousseaux (Jean).

Indre-et-Loire.

1 ^{re}	circonscription	MM. Royer (Jean).
2 ^e	—	Lepage (Pierre).
3 ^e	—	Berthouin (Fernand).
4 ^e	—	Voisin (André).

Isère.

1 ^{re}	circonscription	MM. Paquet (Aimé).
2 ^e	—	Mendès-France (Pierre).
3 ^e	—	Maisonnat (Louis).
4 ^e	—	Tezier (Raymond).
5 ^e	—	Mermaz (Louis).
6 ^e	—	Coste (Roger).
7 ^e	—	Cattin-Bazin (Maurice).

Jura.

1 ^{re}	circonscription	MM. Fejt (René).
2 ^e	—	Duhamel (Jacques).

Landes.

1 ^{re}	circonscription	MM. Lamarque-Cando (Charles).
2 ^e	—	Lavielle (Henri).
3 ^e	—	Commenay (Jean-Marie).

Loir-et-Cher.

1 ^{re}	circonscription	MM. Sudreau (Pierre).
2 ^e	—	Loustau (Kléber).
3 ^e	—	Yvon (Gérard).

Loire.

1 ^{re}	circonscription	MM. Durafeur (Michel).
2 ^e	—	Neuwirth (Lucien).
3 ^e	—	Chazalon (André).
4 ^e	—	Claudius-Petit.
5 ^e	—	Terrenoire (Alain).
6 ^e	—	Rivière (Paul).
7 ^e	—	Jacquet (Michel).

Loire (Haute-).

1 ^{re}	circonscription	MM. Barret (Jacques).
2 ^e	—	Chazelle (René).

Loire-Atlantique.

1 ^{re}	circonscription	MM. Rey (Henry).
2 ^e	—	Chauvel (Christian).
3 ^e	—	Macquet (Benoît).
4 ^e	—	Maujouan du Gasset (Joseph).
5 ^e	—	Hunault (Xavier).
6 ^e	—	Carpentier (Georges).
7 ^e	—	Guichard (Olivier).
8 ^e	—	Richard (Lucien).

Loiret.

1 ^{re}	circonscription	MM. Duvillard (Henri).
2 ^e	—	Sallé (Louis).
3 ^e	—	Charié (Pierre).
4 ^e	—	Deniau (Xavier).

Lot.

1 ^{re}	circonscription	MM. Faure (Maurice).
2 ^e	—	Pons (Bernard).

Lot-et-Garonne.

1 ^{re}	circonscription	MM. Bordeneuve (Jacques).
2 ^e	—	Ruffe (Hubert).
3 ^e	—	Schloesing (Edouard).

Lozère.

1 ^{re}	circonscription	MM. Couderc (Pierre).
2 ^e	—	de Chambrun (Charles).

Maine-et-Loire.

1 ^{re}	circonscription	MM. Pisani (Edgard).
2 ^e	—	Foyer (Jean).
3 ^e	—	Rivain (Philippe).
4 ^e	—	Hauret (Robert).
5 ^e	—	Le Bault de La Morinière (René).
6 ^e	—	La Combe (René).

Manche.

1 ^{re}	circonscription	MM. Guilbert (Raymond).
2 ^e	—	Bizet (Emile).
3 ^e	—	Baudouin (Henri).
4 ^e	—	Godefroy (Pierre).
5 ^e	—	Hébert (Jacques).

Marne.

1 ^{re}	circonscription	MM. Taittinger (Jean).
2 ^e	—	Falala (Jean).
3 ^e	—	Degraeve (Jean).
4 ^e	—	Morillon (Robert).

Marne (Haute-).

1 ^{re}	circonscription	MM. Favre (Jean).
2 ^e	—	Delong (Jacques).

Mayenne.

1 ^{re}	circonscription	MM. Buron (Pierre).
2 ^e	—	Fourmond (Louis).
3 ^e	—	Denis (Bertrand).

Meurthe-et-Moselle.

1 ^{re}	circonscription	MM. Fouchet (Christian).
2 ^e	—	Jacson (William).
3 ^e	—	Weber (Pierre).
4 ^e	—	Bichat (Jean).
5 ^e	—	Picquot (André).
6 ^e	—	Bertrand (Jean).
7 ^e	—	Trorial (Jacques).

Meuse.

1 ^{re}	circonscription	MM. Jacquinet (Louis).
2 ^e	—	Beauguette (André).

Morbihan.

1 ^{re}	circonscription	MM. Marcellin (Raymond).
2 ^e	—	Bonnet (Christian).
3 ^e	—	Laudrin (Hervé).
4 ^e	—	du Halgouët (Yves).
5 ^e	—	Allainmat (Yves).
6 ^e	—	Ihuél (Paul).

Moselle.

1 ^{re}	circonscription	MM. Mondon (Raymond).
2 ^e	—	Schaff (Joseph).
3 ^e	—	Depietri (César).
4 ^e	—	Schnebelen (Maurice).
5 ^e	—	Schvartz (Julien).
6 ^e	—	Ceumaros (Jean).
7 ^e	—	Hinsberger (Etienne).
8 ^e	—	Thomas (Georges).

Nièvre.

1 ^{re}	circonscription	MM. Benoist (Daniel).
2 ^e	—	Hestier (Robert).
3 ^e	—	Mitterrand (François).

Nord.

1 ^{re}	circonscription	MM. Christiaens (Louis).
2 ^e	—	Duterne (Henri).
3 ^e	—	Danel (Lévin).
4 ^e	—	Cornette (Arthur).
5 ^e	—	Notebart (Arthur).
6 ^e	—	Laurent (Marceau).
7 ^e	—	Frys (Joseph).
8 ^e	—	Delvainquière (Jean).
9 ^e	—	Blary (Henri).
10 ^e	—	Schumann (Maurice).
11 ^e	—	Denvers (Albert).
12 ^e	—	Cornette (Maurice).
13 ^e	—	Damette (Auguste).
14 ^e	—	Roger (Emile).
15 ^e	—	Ramette (Arthur).
16 ^e	—	Gerncz (Raymond).
17 ^e	—	Leloir (Paul).
18 ^e	—	Bustin (Georges).

19 ^e	circonscription	MM. Musmeaux (Arthur).
20 ^e	—	Fievez (Henri).
21 ^e	—	Naveau (Charles).
22 ^e	—	Forest (Pierre).
23 ^e	—	Eloy (Didier).

Oise.

1 ^{re}	circonscription	MM. Dassault (Marcel).
2 ^e	—	Nessler (Edmond).
3 ^e	—	Hersant (Robert).
4 ^e	—	Quentier (René).
5 ^e	—	Bénard (François).

Orne.

1 ^{re}	circonscription	MM. Terrenoire (Louis).
2 ^e	—	Boudet (Roland).
3 ^e	—	Halbout (Emile).

Paris.

1 ^{re}	circonscription	MM. Krieg (Pierre-Charles).
2 ^e	—	Dominati (Jacques).
3 ^e	—	Capitant (René).
4 ^e	—	Bas (Pierre).
5 ^e	—	Frédéric-Dupont (Edouard).
6 ^e	—	Bousquet (Raymond).
7 ^e	—	Kaspereit (Gabriel).
8 ^e	—	Lepidi (Jean-Charles).
9 ^e	—	Fanton (André).
10 ^e	—	Chambaz (Jacques).
11 ^e	—	Frey (Roger).
12 ^e	—	Bourgoin (Pierre).
13 ^e	—	Cot (Pierre).
14 ^e	—	Boucheny (Serge).
15 ^e	—	de Grailly (Michel).
16 ^e	—	Lunet de la Malène (Christian).
17 ^e	—	Marette (Jacques).
18 ^e	—	M ^{me} de Hauteclocque (Nicole).
19 ^e	—	MM. Roux (Claude).
20 ^e	—	Habib-Deloncle (Michel).
21 ^e	—	Lepeu (Bernard).
22 ^e	—	Lafay (Bernard).
23 ^e	—	Franck de Préaumont (Jean).
24 ^e	—	Missoffe (François).
25 ^e	—	Estier (Claude).
26 ^e	—	Le Tac (Joël).
27 ^e	—	Baillot (Louis).
28 ^e	—	Ruais (Pierre).
29 ^e	—	Laurent (Paul).
30 ^e	—	M ^{me} Vergnaud (Claire).
31 ^e	—	M. Villa (Lucien).

Pas-de-Calais.

1 ^{re}	circonscription	MM. Mollet (Guy).
2 ^e	—	Guidet (Henri).
3 ^e	—	Mancey (André).
4 ^e	—	Beraud (Marcel).
5 ^e	—	Dumortier (Jeannil).
6 ^e	—	Le Sénéchal (Louis).
7 ^e	—	Vendroux (Jacques).
8 ^e	—	Chochoy (Bernard).
9 ^e	—	Carlier (Edouard).
10 ^e	—	Andrieux (Maurice).
11 ^e	—	M ^{me} Prin (Jeannette).
12 ^e	—	MM. Darras (Henri).
13 ^e	—	Delelis (André).
14 ^e	—	Darchicourt (Fernand).

Puy-de-Dôme.

1 ^{re}	circonscription	MM. Boulay (Arsène).
2 ^e	—	Giscard d'Estaing (Valéry).
3 ^e	—	Planeix (Joseph).
4 ^e	—	Sauzède (Fernand).
5 ^e	—	Duval (Michel).

Pyrénées (Basses-).

1 ^{re}	circonscription	MM. Labarrère (André).
2 ^e	—	Ebard (Guy).
3 ^e	—	Incampsé (Michel).
4 ^e	—	Marie (Raoul-Bernard).

Pyrénées (Hautes-).

1 ^{re}	circonscription	MM. Billières (René).
2 ^e	—	Guerlin (André).

Pyrénées-Orientales.

1 ^{re}	circonscription	MM. Alduy (Paul).
2 ^e	—	Tourné (André).

Rhin (Bas-).

1 ^{re}	circonscription	MM. Radius (René).
2 ^e	—	Bord (André).
3 ^e	—	Ritter (Georges).
4 ^e	—	Ehm (Albert).
5 ^e	—	Lehn (Gérard).
6 ^e	—	Westphal (Alfred).
7 ^e	—	Grussenmeyer (François).
8 ^e	—	Sprauer (Germain).

Rhin (Haut-).

1 ^{re}	circonscription	MM. Boracco (Edmond).
2 ^e	—	Bourgeois (Georges).
3 ^e	—	Jenn (Alphonse).
4 ^e	—	Zimmermann (Raymond).
5 ^e	—	Scholer (Raymond).

Rhône.

1 ^{re}	circonscription	MM. Caille (René).
2 ^e	—	Guillermin (Henri).
3 ^e	—	Charret (Edouard).
4 ^e	—	Jexe (Louis).
5 ^e	—	Cousté (Pierre).
6 ^e	—	Houël (Marcel).
7 ^e	—	Danilo (Philippc).
8 ^e	—	Morison (Pierre).
9 ^e	—	Vinson (Georges).
10 ^e	—	Rosselli (Joseph).

Saône (Haute-).

1 ^{re}	circonscription	MM. Vitter (Pierre).
2 ^e	—	Maroselli (Jacques).

Saône-et-Loire.

1 ^{re}	circonscription	MM. Escande (Louis).
2 ^e	—	Duraifour (Paul).
3 ^e	—	Bouthière (Gabriel).
4 ^e	—	Jarrot (André).
5 ^e	—	Lagrange (Roger).

Sarthe.

1 ^{re}	circonscription	MM. Chapalain (Jean-Yves).
2 ^e	—	Manceau (Robert).
3 ^e	—	Fouët (Albert).
4 ^e	—	Le Theule (Joël).
5 ^e	—	d'Aillières (Michel).

Savoie.

1 ^{re}	circonscription	MM. Delachenal (Jean).
2 ^e	—	Fontanet (Joseph).
3 ^e	—	Dumas (Pierre).

Savoie (Haute-).

1 ^{re}	circonscription	MM. Bosson (Charles).
2 ^e	—	Pianta (Georges).
3 ^e	—	Herzog (Maurice).

Seine-Maritime.

1 ^{re}	circonscription	MM. Dusseau (Roger).
2 ^e	—	Larue (Tony).
3 ^e	—	Leroy (Roland).
4 ^e	—	M ^{me} Privat (Colette).
5 ^e	—	MM. Bettencourt (André).
6 ^e	—	Georges (Maurice).
7 ^e	—	Duroméa (André).
8 ^e	—	Fossé (Roger).
9 ^e	—	Offroy (Marie-Raymond).
10 ^e	—	Delaire (Georges).

Seine-et-Marne.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Jacquet (Marc).
2 ^e	—	Rabourdin (Guy).
3 ^e	—	Flornoy (Bertrand).
4 ^e	—	Peyrefitte (Alain).
5 ^e	—	Julia (Didier).

Seine-Saint-Denis.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Fajon (Etienne).
2 ^e	—	Grenier (Fernand).
3 ^e	—	Rochet (Waldeck).
4 ^e	—	Nilès (Maurice).
5 ^e	—	Gouhier (Roger).
6 ^e	—	Lolive (Jean).
7 ^e	—	Odru (Louis).
8 ^e	—	Ballanger (Robert).
9 ^e	—	Valenet (Raymond).

Deux-Sèvres.

1 ^{re}	circonscription.....	M ^{me} Aymé de La Chevrelière (Marie-Magdeleine).
2 ^e	—	MM. Fouchier (Jacques).
3 ^e	—	Bordage (Augustin).

Somme.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Lamps (René).
2 ^e	—	Massoubre (Jean-Louis).
3 ^e	—	Couillet (Michel).
4 ^e	—	Lejeune (Max).
5 ^e	—	Luciani (Emile).

Tarn.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Raust (André).
2 ^e	—	Limouzy (Jacques).
3 ^e	—	Spénale (Georges).

Tarn-et-Garonne.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Delmas (Louis-Jean).
2 ^e	—	Ver (Antonin).

Val-de-Marne.

1 ^{re}	circonscription.....	M ^{me} Vaillant-Couturier (Marie-Claude).
2 ^e	—	MM. Dupuy (Fernand).
3 ^e	—	Gosnat (Georges).
4 ^e	—	Griotteray (Alain).
5 ^e	—	Billotte (Pierre).
6 ^e	—	Nungesser (Roland).
7 ^e	—	Vivien (Robert).
8 ^e	—	Poirier (Jean-Marie).

Val-d'Oise.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Poniatowski (Michel).
2 ^e	—	Richard (Jacques).
3 ^e	—	Feix (Léon).
4 ^e	—	Riblière (René).
5 ^e	—	Canacos (Henri).

Var.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Gaudin (Pierre).
2 ^e	—	Cazelles (Julien).
3 ^e	—	Pouyade (Pierre).
4 ^e	—	Merle (Toussaint).

Vaucluse.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Duffaut (Henri).
2 ^e	—	Ayme (Léon).
3 ^e	—	Marin (Fernand).

Vendée.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Caillaud (Paul).
2 ^e	—	Bousseau (Marcel).
3 ^e	—	Mauger (Pierre).
4 ^e	—	Ansquer (Vincent).

Vienne.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Vertadier (Pierre).
2 ^e	—	Abelin (Pierre).
3 ^e	—	Peyret (Claude).

Vienne (Haute-).

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Regaudie (René).
2 ^e	—	Rigout (Marcel).
3 ^e	—	Longueue (Louis).

Vosges.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Hoffer (Marcel).
2 ^e	—	Lemaire (Maurice).
3 ^e	—	Poncelet (Christian).
4 ^e	—	Voilquin (Albert).

Yonne.

1 ^{re}	circonscription.....	M ^{me} Périllier (Louis).
2 ^e	—	Chamant (Jean).
3 ^e	—	Perrot (Gaston).

Yvelines.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Jamot (Michel).
2 ^e	—	Palewski (Jean-Paul).
3 ^e	—	Métayer (Pierre).
4 ^e	—	Clostermann (Pierre).
5 ^e	—	Destremau (Bernard).
6 ^e	—	Wagner (Robert).
7 ^e	—	Quettier (Maurice).
8 ^e	—	M ^{me} Thome-Patenôtre (Jacqueline).

Territoire de Belfort.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Dreyfus-Schmidt (Michel).
2 ^e	—	Bailly (Jean-Marie).

II. — DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Guadeloupe.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Valentino (Paul).
2 ^e	—	Lacavé (Paul).
3 ^e	—	M ^{me} Baclet (Albertine).

Guyane.

M. Rivierez (Hector).

Martinique.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Petit (Camille).
2 ^e	—	Césaire (Aimé).
3 ^e	—	Sablé (Victor).

Réunion.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Debré (Michel).
2 ^e	—	Macé (Gabriel).
3 ^e	—	Cerneau (Marcel).

III. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Comores.

MM. Ibrahim Saïd (Adeham), Mohamed Ahmed.

Iles Wallis et Futuna.

M. Brial (Benjamin).

Nouvelle-Calédonie.

M. Pidjot (Paul).

Polynésie française.

M. Sanford Francos Ariioehai.

Saint-Pierre et Miquelon.

M. Vendroux (Jacques).

Communications faites à l'Assemblée nationale
par le Conseil constitutionnel.

(Application de l'article L. O. 181 du code électoral.)

Requêtes en contestation d'opérations électorales.
(5 et 12 mars 1967.)

CIRCONSCRIPTIONS	NOM DU DÉPUTÉ dont l'élection est contestée.	TOUR de scrutin.	NOM des requérants.
Métropole.			
	MM.		MM.
Allier (1 ^{er})	Guyot.	2 ^e	Maridet.
Allier (2 ^e)	Nègre.	2 ^e	Rolland.
Alpes-Maritimes (4 ^e)	Francis Palmero.	2 ^e	Pesucci.
Alpes-Maritimes (5 ^e)	Cornut-Gentille.	2 ^e	Salvadore.
Alpes-Maritimes (6 ^e)	Pierre Ziller.	2 ^e	de Lorenzi.
Ardeche (3 ^e)	Moulin.	2 ^e	Liogier.
Ardennes (1 ^{er})	Lucien Meunier.	2 ^e	Vassal.
Ariège (2 ^e)	Dejean.	2 ^e	Galy-Dejean.
Bouches-du-Rhône (1 ^{er})	Leccia.	2 ^e	Marquand- Gairard.
Bouches-du-Rhône (3 ^e)	Defferre.	2 ^e	Grimaldi.
Bouches-du-Rhône (5 ^e)	Doize.	2 ^e	Gardeil.
Bouches-du-Rhône (6 ^e)	Garcin.	2 ^e	Hermouet.
Bouches-du-Rhône (8 ^e)	Masse.	2 ^e	Bertrand.
Bouches-du-Rhône (10 ^e)	Rienbon.	2 ^e	Tristani.
Charente (2 ^e)	Gaillard.	2 ^e	Laffitte.
Charente-Maritime (4 ^e)	Daviaud.	2 ^e	Ferri.
Cher (2 ^e)	Boinvilliers.	2 ^e	Micouraud.
Cher (3 ^e)	Bilbeau.	2 ^e	Roques.
Corse (1 ^{er})	Bozzi.	2 ^e	Bastiani.
Corse (1 ^{er})	Bozzi.	1 ^{er}	Giacobbi.
Corse (2 ^e)	Faggianelli.	2 ^e	Zuccarelli.
Corse (3 ^e)	de Rocca-Serra.	1 ^{er}	Mondolini.
Corse (3 ^e)	de Rocca-Serra.	1 ^{er}	Bungelmi.
Côtes-du-Nord (1 ^{er})	Le Foll.	2 ^e	Tessier.
Côtes-du-Nord (5 ^e)	Bourdelles.	2 ^e	Berre.
Dordogne (2 ^e)	Pimont.	2 ^e	Aulong.
Dordogne (3 ^e)	Georges Bonnet.	2 ^e	Arnaud.
Dordogne (4 ^e)	Lacoste.	2 ^e	Janot.
Drôme (2 ^e)	Pic.	2 ^e	Escoffier.
Essonne (1 ^{er})	Combrisson.	2 ^e	Cachat.
Eure (2 ^e)	Lainé.	2 ^e	Demarquay.
Eure (4 ^e)	Tomasini.	1 ^{er}	Gerente.
Eure-et-Loir (2 ^e)	Vivier.	2 ^e	Thorallier.
Finistère (4 ^e)	Prat.	2 ^e	Lelong.
Finistère (8 ^e)	Orvoën.	2 ^e	Guyon.
Haute-Garonne (2 ^e)	Roussélet.	2 ^e	Baudis.
Haute-Garonne (6 ^e)	Ducos.	2 ^e	Barbe.
Gers (1 ^{er})	Vignaux.	2 ^e	Brocas.
Gironde (2 ^e)	Chaban-Delmas.	2 ^e	de Vichy.
Gironde (9 ^e)	Boulia.	2 ^e	Palmieri.
Gironde (9 ^e)	Boulin.	2 ^e	Lavigne.
Gironde (9 ^e)	Boulin.	2 ^e	Figeac.
Hauts-de-Seine (6 ^e)	Peretti.	2 ^e	Guy Petit.
Hauts-de-Seine (7 ^e)	Barbet.	2 ^e	Col.
Hauts-de-Seine (10 ^e)	Gorse.	2 ^e	Weibel.
Hauts-de-Seine (10 ^e)	Gorse.	2 ^e	Germain.
Hauts-de-Seine (13 ^e)	Mainguy.	2 ^e	Cottencin.
Hérault (1 ^{er})	Ponseillé.	2 ^e	Domergue.
Hérault (4 ^e)	Balmigère.	2 ^e	Rauzy.
Ille-et-Vilaine (1 ^{er})	Fréville.	2 ^e	Cordoin.
Indre (1 ^{er})	Gerbaud.	2 ^e	Deschizeaux.
Indre-et-Loire (4 ^e)	Voisin.	2 ^e	Ballot.
Isère (2 ^e)	Mendès-France.	2 ^e	du Goujon.
Isère (4 ^e)	Tezier.	2 ^e	Fagot.
Loir-et-Cher (3 ^e)	Yvon.	2 ^e	Péron.
Loire-Atlantique (3 ^e)	Macquet	2 ^e	Plancher.
Loiret (4 ^e)	Deniau.	2 ^e	Raymond.
Lot (2 ^e)	Pons.	2 ^e	Thamler.
Lozère (1 ^{er})	Couderc.	2 ^e	Massador.
Mayenne (2 ^e)	Fourmond.	2 ^e	Bourdon.
Meurthe-et-Moselle (1 ^{er})	Christian Fouchet.	2 ^e	Tislenkoff.
Meurthe-et-Moselle (1 ^{er})	Christian Fouchet.	2 ^e	Aubert.
Meurthe-et-Moselle (2 ^e)	Jacson.	2 ^e	Berth.
Meurthe-et-Moselle (3 ^e)	Weber.	1 ^{er}	Capolungo.
Meurthe-et-Moselle (5 ^e)	Picquot.	2 ^e	Varinot.
Moselle (2 ^e)	Schaff.	2 ^e	Guermont.
Moselle (8 ^e)	Thomas.	2 ^e	Klein.
Nièvre (2 ^e)	Hostler.	2 ^e	Minot.
Nord (1 ^{er})	Christleens.	2 ^e	Levéque.
Nord (2 ^e)	Duterne.	2 ^e	Defrance.
Nord (3 ^e)	Danel.	2 ^e	Kerros.
Nord (4 ^e)	Cornette (Arthur).	2 ^e	Menu.
Nord (5 ^e)	Notebart.	2 ^e	Manoury.

CIRCONSCRIPTIONS	NOM DU DÉPUTÉ dont l'élection est contestée.	TOUR de scrutin.	NOM des requérants.
	MM.		MM.
Nord (12 ^e)	Cornette.	2 ^e	Vanpeperstraete
Nord (13 ^e)	Damette.	2 ^e	Milon.
Nord (15 ^e)	Ramette.	2 ^e	Messenger.
Nord (16 ^e)	Gernez.	2 ^e	Bardoux.
Nord (19 ^e)	Musmeaux.	2 ^e	Chauchoy.
Nord (20 ^e)	Fiévez.	2 ^e	Delbauvre.
Nord (22 ^e)	Forest.	2 ^e	Lanther.
Oise (1 ^{er})	Dassault.	1 ^{er}	Segonds.
Oise (4 ^e)	René Quentier.	2 ^e	Seguyère.
Orne (2 ^e)	Boudet.	2 ^e	Voyer.
Orne (3 ^e)	E. Halbout.	2 ^e	du Bouchet.
Paris (1 ^{er})	Krieg.	2 ^e	Palley.
Paris (9 ^e)	Fanton.	2 ^e	Lebreton.
Paris (10 ^e)	Chambaz.	2 ^e	Malleville.
Paris (11 ^e)	Frey.	2 ^e	Mallet-Contoz.
Paris (12 ^e)	Bourgoin.	2 ^e	Mme Finifter.
Paris (16 ^e)	de la Malène.	2 ^e	Francoète.
Paris (17 ^e)	Marette.	2 ^e	Mme Bertou.
Paris (20 ^e)	Habib-Deloncle.	2 ^e	Neige.
Paris (21 ^e)	Lepou.	2 ^e	Barraud.
Paris (22 ^e)	Lafay.	2 ^e	Sanglier.
Paris (23 ^e)	de Préaumont.	2 ^e	Burget.
Paris (31 ^e)	Villa.	2 ^e	Marcenet.
Pas-de-Calais (4 ^e)	Beraud.	2 ^e	Lakermance.
Pas-de-Calais (5 ^e)	Dumortier.	2 ^e	Meaux.
Pas-de-Calais (6 ^e)	Le Sénéchal.	2 ^e	Collette.
Pas-de-Calais (7 ^e)	Jacques Vendroux.	2 ^e	Lefebvre.
Pas-de-Calais (9 ^e)	Carlier.	2 ^e	Dubout.
Pas-de-Calais (11 ^e)	Mme Prin.	2 ^e	Galonne.
Pas-de-Calais (12 ^e)	Darras.	2 ^e	Cailleteau.
Puy-de-Dôme (4 ^e)	Sauzède.	2 ^e	Legou.
Basses-Pyrénées (2 ^e)	Ebrard.	2 ^e	Micheu-Puyou
Bas-Rhin (3 ^e)	Rittler.	2 ^e	Hartmann.
Bas-Rhin (4 ^e)	Ehm.	1 ^{er}	G. Klein.
Rhône (3 ^e)	Charret.	2 ^e	Corjux.
Rhône (4 ^e)	Joxe.	2 ^e	Giscion.
Rhône (9 ^e)	Vinson.	2 ^e	Rivière.
Saône-et-Loire (1 ^{er})	Escande.	2 ^e	Malaud.
Sarthe (3 ^e)	Fouel.	2 ^e	Watine.
Sarthe (4 ^e)	Le Theule.	1 ^{er}	Bonc.
Savoie (2 ^e)	Foitanet.	2 ^e	Blanche.
Haute-Savoie (3 ^e)	Herzog.	2 ^e	Mazereau.
Seine-Maritime (9 ^e)	Offroy.	2 ^e	Christel.
Seine-Maritime (10 ^e)	Delatre.	2 ^e	Lançon.
Seine-Saint-Denis (1 ^{er})	Fajon.	1 ^{er}	Bonneville.
Seine-Saint-Denis (4 ^e)	Nils.	2 ^e	Depin.
Seine-Saint-Denis (6 ^e)	Lolive.	2 ^e	Bellet.
Seine-Saint-Denis (7 ^e)	Odru.	2 ^e	Barroy.
Somme (2 ^e)	Massoubre	2 ^e	Gremetz.
Somme (3 ^e)	Couillet.	2 ^e	Bignon.
Somme (5 ^e)	Luciani.	2 ^e	Leclercq.
Tarn (3 ^e)	Spénale.	2 ^e	Raynal.
Val-de-Marne (6 ^e)	Nungesser.	2 ^e	Hantrais.
Val-de-Marne (7 ^e)	Vivien.	2 ^e	Roudier.
Val-d'Oise (2 ^e)	Richard.	2 ^e	Weber.
Val-d'Oise (4 ^e)	Ribière.	2 ^e	Hovnanian.
Var (1 ^{er})	Gaudin.	2 ^e	German.
Yveline (2 ^e)	Abelin.	2 ^e	Gombault.
Yvelines (1 ^{er})	Jamot.	2 ^e	Manut.
Yvelines (2 ^e)	J.-P. Palewski.	2 ^e	Vigne.
Yvelines (4 ^e)	Clostermann.	2 ^e	Couchevellou.
Départements d'outre-mer.			
Guadeloupe (1 ^{er})	Valentino.	2 ^e	Dessout.
Guadeloupe (1 ^{er})	Valentino.	2 ^e	Nicolo.
Guadeloupe (1 ^{er})	Valentino.	2 ^e	Ibène.
Guadeloupe (2 ^e)	Lacave.	2 ^e	Lisette.
Guadeloupe (3 ^e)	Mme Baclet.	2 ^e	Mme Archimède.
Guyane (unique cir- scription)	Rivierez.	1 ^{er}	Heder.
Martinique (2 ^e)	Cesaire.	1 ^{er}	Valcin.
Martinique (3 ^e)	Sablé.	2 ^e	Gratiant.
Réunion (1 ^{er})	Debré.	1 ^{er}	Ponama.
Réunion (2 ^e)	Gabriel Macé.	2 ^e	Vergéa.
Réunion (3 ^e)	Cerneau.	1 ^{er}	Payet.
Territoires d'outre-mer.			
Wallis et Futuna (uni- que circonscription).	Brial.	1 ^{er}	Loste.

DECLARATIONS POLITIQUES

remises à la présidence de l'Assemblée nationale, le 3 avril 1967, en application de l'article 19 du règlement de l'Assemblée nationale.

GROUPE D'UNION DÉMOCRATIQUE POUR LA V^e RÉPUBLIQUE

Les députés soussignés déclarent constituer à ce jour un groupe qui prend le nom de Groupe d'union démocratique pour la V^e République.

Ce groupe, conscient des responsabilités qui s'imposent à la majorité, dans le respect de la volonté souveraine du peuple français, s'assigne pour tâche de poursuivre par son action l'œuvre de rénovation nationale entreprise dans les domaines politique, économique, social et international, et notamment de :

Veiller au bon fonctionnement des institutions républicaines que la France s'est données ;

Faire vivre la V^e République dans l'esprit de liberté et de progrès qui anime le général de Gaulle, élu de la nation ;

Promouvoir une vraie démocratie sociale tant par les réformes de structures que par la mise en œuvre d'une politique destinée à assurer la sécurité de l'emploi, une meilleure répartition des revenus et le logement des Français ;

Poursuivre, à partir du plan de modernisation et d'équipement ainsi que de l'aménagement du territoire, l'essor industriel, agricole, artisanal et commercial qui conditionne l'équilibre régional profitable aux collectivités locales ;

Assurer, par l'expansion économique, une politique de la famille, de la promotion des travailleurs et de l'amélioration du sort des personnes âgées ;

Donner à la jeunesse, grâce à un enseignement démocratique, et à la nation, grâce à une action d'éducation permanente, les moyens scientifiques, techniques et sportifs de se former pour les tâches qui l'attendent et faire ainsi de la France un pays fort qui ait le goût d'agir et d'entreprendre ;

Veiller à ce que progresse dans le respect des libertés une coopération confiante et féconde entre la France et les pays en voie de développement, notamment ceux qui ont obtenu d'elle leur indépendance ;

Défendre, en toutes circonstances et sur tous les plans, l'indépendance nationale ;

Développer la puissance de la France, tenir ses engagements dans le cadre de ses alliances, y obtenir de ses partenaires l'observation d'une solidarité rigoureuse et participer à l'édification d'une Europe unie dans le respect des responsabilités propres à chaque Etat ;

Développer les relations entre l'Est et l'Ouest en vue d'assurer une paix durable,

Signée de :

M. Ansquer, Mme Baclet, MM. Bailly, Pierre Bas, Baumel, François Bénard, Béraud, Berger, Bignon, Billotte, Bisson, Blary, Boinvilliers, Bord, Bordage, Borocco, Boulain, Georges Bourgeois, Bourges, Bourgoin, Bousquet, Bousseau, Bozzi, Brial, Bricout, Briot, Buot, Pierre Buron, Antoine Caill, René Caille, Catalifaud, Chaban-Delmas, Chalandon, Charlé, Charret, Chauvet, Chirac, Clostermann, Cointat, Pierre Cornet, Maurice Cornette, Coumaros, Damette, Danel, Danilo, Dassault, Debré, Degraeve, Delatre, Louis-Alexis Delmas, Delong, Pierre Dumas, Dusseaux, Duterne, Duvilleard, Albert Ehm, Faggianelli, Falala, Fanton, Edgar Faure, Jean Favre, Flornoy, Fosse, Christian Fouchet, Foyer, Frey, Georges Gerbaud, Godefroy, Gorse, de Grailly, Granet, Grussenmeyer, Guena, Guichard, Guillermin, Habib-Deloncle, Hauret, Mme de Hauteclouque, MM. Hébert, Herzog, Hinsberger, Hoffer, Inchauspe, Marc Jacquet, Jason, Jamot, Jarrot, Jenn, Joxe, Julia, Kaspereit, Krieg, Labbé, La Combe, Laudrin, Le Bault de La Morinière, Le Douarec, Lemaire, Lepage, Lepeu, Lepidi, Le Tac, Le Theule, Limouzy, de Lipkowski, Luciani, Gabriel Macé, Macquet, Mainguy, de la Malene, Marette, Marie, Massoubre, Mauger, Meunier, Michelet, Miossec, Missoffe, Nessler, Neuwirth, Nungesser, Offroy, Jean-Paul Palewski, Peretti, Perrot, Camille Petit, Peyrefitte, Peyret, Pisani, Mme Ploux, MM. Poirier, Pompidou, Poncelet, Pons, Robert Poujade, de Poulpique, Pierre Pouyade, de Préaumont, René Quentier, Rabourdin, Radius, Réthoré, Henry Rey, Ribadeau Dumas, René Rivière, Jacques Richard, Lucien Richard, Ritter, Rivain, Paul Rivière, Rivierez, de Rocca Serra, Roux, Ruais, Sabatier, Salaraine, Louis Salle,

Scholer, Schwartz, Sprauer, Taittinger, Alain Terrenoire, Louis Terrenoire, Tomasini, Triboulet, Tricon, Trorial, Valenet, Valentino, Valleix, Jacques Vendroux, Jacques-Philippe Vendroux, Vertadier, Robert-André Vivien, Wagner, Weinman, Westphal, Ziller et Zimmermann.

GROUPE DE LA FÉDÉRATION DE LA GAUCHE DÉMOCRATE ET SOCIALISTE

D'accord sur l'ensemble des principes qui expriment leur commun idéal, les membres du groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste à l'Assemblée nationale se proposent de poursuivre dans l'exercice de leur mandat l'exécution d'un programme conforme à la charte suivante :

I. — Libertés individuelles et institutions.

Les organisations fédérées sont décidées à mener une lutte sans merci contre le pouvoir personnel.

Elles s'engagent :

A instaurer une démocratie politique conciliant effectivement la continuité de l'action gouvernementale et la nécessité du contrôle de l'exécutif par le Parlement ainsi que la séparation et l'équilibre des pouvoirs, et à proposer à cette fin les modifications constitutionnelles nécessaires ;

A garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire ;

A réformer l'organisme chargé de veiller au respect de la constitutionnalité des lois en vue de le soustraire à toute pression et de lui assurer l'autorité morale dont il devrait jouir ;

A garantir la pleine indépendance du Conseil d'Etat ;

A supprimer les juridictions d'exception et assurer le retour aux cours d'assises et aux tribunaux ordinaires des crimes et délits relevant de ces juridictions ;

A exiger la neutralité de l'Etat à l'égard de toutes les confessions par le retour au respect des principes de la laïcité ;

A établir un statut de l'information destiné à en assurer la liberté et l'objectivité ;

A prendre toutes les mesures nécessaires pour défendre, rétablir ou étendre les libertés publiques garanties par le préambule de la Constitution ;

A assurer à la femme l'égalité des droits et de la capacité civile.

II. — Politique économique et sociale.

Les organisations fédérées proposeront une politique économique et sociale visant à élever le plus rapidement possible le niveau de vie du plus grand nombre, à établir une répartition plus équitable du revenu national, à répondre en priorité aux besoins essentiels de la culture et des loisirs, de la santé et de l'habitat.

Elles accorderont la priorité des priorités à l'éducation nationale, la recherche scientifique et la formation professionnelle ainsi qu'à la généralisation de l'éducation permanente.

Elles sont résolues à promouvoir une importante réforme de l'enseignement, permettant d'élever le niveau général de culture et d'assurer à la nation, dans tous les domaines, les cadres que nécessite son développement. Cette réforme mettra un terme à l'incertitude des familles. Elle permettra une meilleure orientation des adolescents en fonction de leurs goûts et de leurs aptitudes. Elle assurera la prolongation de la scolarité. Visant à réaliser pour tous l'égalité des chances sans considération de situation sociale, ses dispositions permettront aux jeunes un égal accès à tous les niveaux d'études.

L'intérêt général et l'intérêt de la formation de l'enfance et de la jeunesse exigent qu'intervienne une solution équitable à la question scolaire. Les démocrates socialistes sont décidés à rechercher la juste solution du problème scolaire dans l'esprit de la loi de séparation des églises et de l'Etat, à partir de l'attribution des fonds publics aux écoles publiques et de l'intégration progressive dans l'éducation nationale des maîtres et des écoles de l'enseignement privé recevant actuellement des fonds publics.

Il ne devrait pas y avoir de problème autour de l'éducation de l'enfance. La réanimation constante de la querelle provoquée à ce sujet par des mesures successives vise trop souvent à transformer ce problème en critère de la détermination politique des citoyens et à entraver le développement et la cohésion des forces de progrès.

Les organisations fédérées considèrent également la politique du logement comme prioritaire. Elles mettront en œuvre les réformes indispensables à l'aménagement des villes et à l'essor

de la construction sociale. Ces réformes devront permettre aux communes d'acquiescer, dans des conditions normales de prix et de délais, les terrains nécessaires à la construction d'habitations, à l'implantation industrielle, au développement des centres sociaux, culturels et sportifs. Par la municipalisation, ces collectivités s'assureront la propriété définitive de ces terrains, les soustrayant ainsi à la spéculation foncière. Elles assureront le développement du secteur social du logement par le renforcement et la création de services publics de caractère national et local ainsi que par la création d'une caisse nationale de crédit pour les collectivités locales.

Pour atteindre ces grands objectifs, une croissance économique élevée, le maintien du pouvoir d'achat de la monnaie et une stricte orientation de la production sont nécessaires.

Le Plan constitue l'instrument d'une telle politique. Ses moyens d'exécution aujourd'hui amenuisés et dispersés doivent être concentrés et renforcés.

La reprise et la poursuite de l'expansion, la réalisation du plein emploi et le relèvement des niveaux de vie, réclament le développement massif de l'investissement. Ils exigent une politique de sélectivité du crédit. Les équipements ne peuvent continuer d'être abandonnés au libre jeu de mécanismes incontrôlés et à l'influence de puissants intérêts privés.

Les démocrates socialistes proposeront la réforme des organismes de financement, et notamment la création d'une Banque nationale d'investissements. Ils assureront la protection de l'épargne contre ceux qui l'exploitent.

D'importantes réformes de structures sont également nécessaires au développement rationnel de la production. La création d'entreprises publiques ou leur substitution aux grandes entreprises privées sera pratiquée en cas de nécessité dans les secteurs d'activité économique essentiels, notamment dans le secteur des banques d'affaires.

La libre association et le développement de la coopération seront encouragés dans les secteurs d'exploitation familiale aux dimensions trop réduites pour permettre la nécessaire modernisation.

Une planification rigoureuse n'est tolérable et efficace que si elle est démocratiquement décidée et contrôlée.

Les syndicats, les mouvements de consommateurs, la coopération, la mutualité, les collectivités locales et régionales doivent être plus démocratiquement associées à l'élaboration du Plan.

Les assemblées législatives déterminent les options fondamentales du Plan, décident en dernier ressort de ses dispositions et assurent l'exercice du contrôle de son exécution.

La production rationnellement développée, le fruit doit en être justement réparti. Le plan économique doit être complété d'un plan social lié à l'accroissement de la richesse nationale, contribuant à assurer une équitable répartition entre les producteurs et prenant en compte les catégories déshéritées et non productrices de biens.

Le plan d'aménagement du territoire doit viser à réaliser une implantation harmonieuse des activités et assurer l'équilibre des niveaux de vie entre les différentes régions en permettant une déconcentration effective et le développement de l'équipement collectif des régions défavorisées.

Une réforme des services d'hygiène et de santé en vue de leur développement doit intervenir. Les secteurs culturel, sportif et de loisirs doivent échapper à tout monopole. Les usagers doivent être associés à leur organisation. Les équipements collectifs doivent être développés.

Pour les organisations fédérées le progrès de la justice sociale suppose en outre :

Une réforme de la fiscalité assurant plus de justice, allégeant les taxes à la consommation et organisant la lutte contre la fraude ;

Une réforme profonde des circuits de distribution en liaison avec les groupements de détaillants, le mouvement coopératif, les organisations de consommateurs et avec le concours du syndicalisme ouvrier et paysan ;

La réforme des mécanismes du crédit à la consommation en vue de mettre fin aux abus ;

Le respect et l'élargissement des droits syndicaux et l'extension des pouvoirs des comités d'entreprise.

Les organisations fédérées se prononcent pour :

La libération de la femme, notamment par le contrôle des naissances, la maternité librement consentie, l'éducation ;

La reconnaissance des droits économiques de la femme, notamment par la garantie effective du salaire égal, l'ouverture sans discrimination de toutes les carrières auxquelles elle peut normalement aspirer et la garantie de l'égalité des chances devant la promotion sociale.

III. — Politique étrangère.

En matière de politique étrangère, les organisations fédérées œuvreront pour :

Le développement de la coexistence pacifique ;

Le désarmement général et contrôlé ;

La sécurité collective par le respect de nos alliances défensives et la suppression des forces de frappe nationales ;

La prévention et la solution des conflits par le recours à l'arbitrage international et le renforcement de l'autorité et des pouvoirs des Nations Unies ;

L'aide au tiers monde par la substitution à la concurrence entre les nations riches et aux aides de prestige, d'un pacte international de solidarité contre le sous-développement mondial. Un tel pacte devrait assurer à la fois une juste répartition des charges entre les nations évoluées et l'utilisation du produit de l'aide au réel bénéfice des populations ;

L'organisation du commerce mondial.

Les organisations fédérées poursuivront et coordonneront leurs efforts en vue de réaliser l'intégration politique et économique de l'Europe.

Elles estiment que de nouveaux efforts doivent être accomplis pour favoriser la reprise du dialogue avec la Grande-Bretagne.

Elles se prononcent pour la constitution d'un pouvoir européen supra-national, l'extension du pouvoir législatif et de contrôle du Parlement européen et son élection au suffrage universel.

Elles soutiennent la revendication syndicale d'une participation accrue des représentants des travailleurs dans les instances économiques.

Pour préparer la réalisation souhaitée de l'Europe Démocrate Socialiste, véritable cadre qui convienne à la réalisation de cette charte, et afin d'assurer le meilleur développement de l'expansion au bénéfice des populations, elles préconisent un effort de programmation européenne, garantissant la priorité effective des besoins fondamentaux ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement social et d'harmonisation des législations en vigueur dans ce domaine.

L'Alliance atlantique qui a fait la preuve de son efficacité et de son caractère exclusivement défensif, doit tenir compte du renforcement croissant de l'Europe et tendre vers une association de partenaires égaux.

La politique de l'Europe, comme celle de l'Alliance, doit être orientée vers le développement de la coexistence pacifique entre l'Est et l'Ouest et, en particulier, vers la coopération avec les pays de l'Est européen.

A l'ère de l'atome, de la cybernétique et des voyages interplanétaires, ce qui paraissait fiction aux hommes du XIX^e siècle est devenu réalité.

Le développement de la science et de la technique bouleverseront dans le siècle à venir la condition humaine. Rationnellement exploité, leur progrès doit contribuer au développement du pouvoir humain et des richesses de l'Humanité. La juste répartition de ces richesses doit assurer le relèvement des niveaux de vie et consolider la paix.

Mais, abandonnés à la merci de groupes de pression, quelle que soit leur origine politique, économique ou technocratique, les découvertes de la science et les moyens modernes de la technique peuvent constituer une menace nouvelle d'exploitation et d'oppression. Ils peuvent engendrer des formes déshumanisantes de production et d'existence et représenter une menace pour le devenir humain.

Détenus par des blocs rivaux et antagonistes, ils imposent une perpétuelle et dangereuse recherche d'équilibre et de puissance et la vision dantesque d'une guerre planétaire moderne dont le risque provoque l'angoisse chez tous les peuples.

De la capacité de l'humanité à se donner l'idéal que proposent les démocrates socialistes, dépend la bienfaisance ou la malfaisance du progrès scientifique.

Les démocrates socialistes appellent tous les peuples à prendre conscience de leur solidarité et à assumer leurs responsabilités dans la lutte pour la démocratie universelle.

Par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la Révolution française avait placé la France à la pointe des nations avancées. Deux siècles après, le prestige réel et légitime de notre pays dans le monde repose essentiellement sur cette proclamation et sur tous ceux de nos actes politiques qu'elle a depuis inspirés. Fidèle à lui-même, le peuple français doit en assumer les devoirs et les obligations.

Il doit refuser les conceptions fausses et surannées de la grandeur qui lui sont actuellement proposées et placer ses ambitions dans une vaste perspective de développement démocratique et de progrès humain.

C'est la voie que lui propose la fédération de la gauche démocrate et socialiste. Elle lui en offre les moyens et l'appelle à soutenir son action.

Le président du groupe,
GASTON DEFFERRE.

Signée de :

MM. Allainmat, Léon Ayme, Raoul Bayou, Benoist, Berthouin, Billères, Georges Bonnet, Bordeneuve, Boulay, Boulloche, Bouthière, Brettes, Brugnol, Carpentier, Cassagne, Cazelles, Chandernagor, Charles, Chauvel, Chazelle, Chochoy, Clericy, Arthur Cornette, Darchicourt, Darde, Darras, Daviaud, Dayan, Defferre, Dejean, Delélis, Louis-Jean Delmas, Delorme, Delpech, Delvainquière, Denvers, Deschamps, Desouches, Emile Didier, Dreyfus-Schmidt, Ducos, Duffaut, Roland Dumas, Dumortier, Paul Duraffour, Guy Ebrard, Escande, Estier, Robert Fabre, Gilbert Faure, Maurice Faurc, Fillioud, Forest, Fouet, Félix Gaillard, Gaudin, Gernez, Guerlin, Guidet, Guille, Hersant, Labarrère, Lacoste, Pierre Lagorce, Lagranne, Lamarque-Cando, Tony Larue, Marceau Laurent, Lavielle, Lebon, Leccia, Max Lejeune, Le Sénéchal, Longqueuc, Loo, Loustau, Maroselli, Jean Masse, Massot, Maugein, Mermaz, Métayer, Milhau, Mitterrand, Guy Mollet, Montalat, Morlevat, Naveau, Nègre, Notebart, Perillier, Peronnet, Philibert, Pic, Pieds, Pimont, Planeix, Ponsellé, Charles Privat, Raut, Regaudie, André Rey, Rosselli, Rousselet, Sauzedde, Schloesing, Sènes, Spénale, Tezier, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, MM. Francis Vals, Antonin Ver, Vignaux, Vinson, Vivier et Yvon.

GROUPE COMMUNISTE

Le parti communiste français déploie son activité pour que la masse des travailleurs et tous les adversaires du régime capitaliste en France soient gagnés à la lutte réelle pour le socialisme — objectif fondamental du parti — et pour que se réalisent ainsi les conditions de son avènement, de son édification et de sa sauvegarde.

Le parti communiste proclame qu'aujourd'hui l'objectif essentiel est d'en finir avec le pouvoir des monopoles et de le remplacer par une démocratie véritable.

Dans cette lutte, le parti travaille à unir dans l'action la classe ouvrière et toutes les couches non monopolistes lésées par la politique actuelle. Il s'emploie à la constitution d'un vaste rassemblement majoritaire de toutes les forces de progrès.

La condition la plus propice à ce rassemblement est l'accord entre tous les partis de gauche et les organisations démocratiques sur la base d'un programme commun.

Le parti communiste français défendra à l'Assemblée nationale le programme adopté par son congrès.

Ce programme correspond au caractère de l'étape actuelle du développement de notre pays. Il exclut tout replâtrage du régime gaulliste et tout retour au passé d'instabilité et d'impuissance qui a ouvert le chemin à ce régime. C'est un programme démocratique et social avancé, dirigé contre la toute-puissance des monopoles dans l'intérêt du peuple et de la nation.

Dans l'ordre politique, ce programme fonde la stabilité du gouvernement, responsable devant une véritable Assemblée nationale, sur l'entente des partis démocratiques et le soutien actif des masses populaires.

Dans l'ordre économique, ce programme fonde l'expansion sur la nationalisation des grands monopoles, sur la gestion démocratique des entreprises nationales, sur le désarmement, sur une réforme démocratique de la fiscalité et sur la mise en valeur de toutes les ressources du pays selon un plan démocratique de développement.

Dans l'ordre social, ce programme met l'accent sur l'augmentation des salaires et la réduction du temps de travail, sur la juste rémunération du travail paysan, sur la réforme démocratique de l'enseignement dans le respect de la laïcité de l'école, sur les problèmes du logement et de la santé publique.

Dans l'ordre international, ce programme préconise une politique cohérente de paix, de solidarité avec les peuples opprimés ou récemment libérés, de coopération internationale, de sécurité collective et de désarmement.

Le parti communiste français mettra tout en œuvre pour défendre à l'Assemblée nationale cette politique de progrès social, d'expansion économique, d'indépendance nationale, de liberté et de paix. Il le fera avec le souci constant de renforcer l'action commune, de faire progresser l'unité des forces ouvrières et démocratiques afin de préparer l'instauration d'une démocratie nouvelle et, au-delà, l'avènement d'une France socialiste.

Signée de MM. Andrieux, Arraut, Baillet, Robert Ballanger, Balmigère, Raymond Barbet, Virgile Barel, Bertrand, Bilbeau, Billoux, Boucheny, Bustin, Canacos, Carlier, Cermolacce, Chambaz, Combrisson, Coste, Couillet, Depietri, Doize, Ducloné, Dupuy, Duroméa, Eloy, Fajon, Léon Feix, Fiévez, Garcin, Gosnat, Gouhier, Fernand Grenier, Marcel Guyot, Hostier, Houël, Jans, Juquin, Lamps, Paul Laurent, Leloir, Lemoine, Leroy, Robert Levot, Waldeck L'Huilier, Lolive, Maisonnat, Manceau, Mancey, Marin, Merle, Millet, Morillon, Musmeaux, Niiès, Odru, Mmes Prin, Colette Privat, MM. Quettier, Ramette, Rieubon, Rigout, Waldeck Rochet, Roger, Roucaute, Ruffe, Tourné, Mmes Vaillant-Couturier, Vergnaud, MM. Villa, Villon et Robert Vizet.

GROUPE DES RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS

Le groupe des républicains indépendants se fixe comme objectif prioritaire la préparation de l'avenir politique, économique et social de la France.

Il situe son action dans le cadre des institutions de la V^e République. Il choisit de l'exercer au sein de la majorité.

Il place en tête de ses préoccupations un certain nombre d'objectifs :

Il soutient la politique de paix, de développement et d'équipement dans le monde poursuivie par le chef de l'Etat et est décidé à participer à la construction de l'Europe suivant un calendrier et des modalités bien déterminées.

Il juge indispensable de faire franchir à la collectivité nationale une nouvelle étape de transformation sociale. Il a également conscience, au moment de l'ouverture des frontières entre les six pays, de la nécessité d'assurer le succès de l'économie française dans la compétition internationale. Le progrès économique et la justice sociale sont désormais étroitement solidaires : les mutations profondes du monde contemporain imposent une politique économique orientée vers l'efficacité et la productivité. Mais l'économie doit être mise au service de l'homme. Une expansion économique rapide et soutenue peut seule permettre de garantir l'emploi, d'accroître régulièrement le pouvoir d'achat et de fournir les ressources nécessaires à la correction des inégalités sociales.

Un dialogue constant et l'existence de rapports organisés avec le gouvernement sont les conditions nécessaires à la pleine réalisation de ces objectifs.

Traditionnellement respectueux de la liberté individuelle de vote, il se déclare convaincu de la nécessité d'aboutir sur les grands problèmes, et après des délibérations objectives, à l'unité de vue.

Signée de MM. d'Aillières, Anthonioz, André Beauguitte, Bctencourt, Bichat, Raymond Boisdé, Christian Bonnet, Boscary-Monsservin, de Broglie, Caillaud, Cattin-Bazin, Chamant, Couderc, Delachenal, Bertrand Denis, Destremau, Dijoud, Dominati, Duval, René Feit, Giscard d'Estaing, Griotteray, du Halgouët, Marcellin, Maujouan, du Gasset, Mondon, Morison, d'Ornano, Paquet, Pianta, Piequou, Poniatowski, Renouard, Sanford, Schnebelen, de La Verpillière, Vitter, Vollquin et Weber.

GROUPE PROGRÈS ET DÉMOCRATIE

Les députés soussignés déclarent se réunir en un groupe parlementaire qui prend le nom : Progrès et démocratie.

Ce groupe a pour objectif, dans le respect de la Constitution, d'établir un réel équilibre des pouvoirs, d'assurer au Parlement le plein exercice des droits de légiférer et de contrôler que lui attribue la Constitution, de garantir les libertés fondamentales, et notamment l'objectivité de l'information, de favoriser l'épanouissement des libertés régionales et locales.

Ce groupe est, en toute autonomie, ouvert aux républicains qui refusent la division du pays en deux blocs, dont l'affrontement permanent serait contraire à l'intérêt national.

Persuadés que l'évolution de la démographie et le développement des techniques donnent de nouvelles dimensions aux vrais problèmes d'une société moderne : formation des jeunes, logement des familles, garantie de l'emploi, rémunération du travail, revenu agricole, organisation des marchés, finances des collectivités, solidarité entre les citoyens et d'abord à l'égard des plus âgés et des plus défavorisés, réconciliation entre les Français par une amnistie totale... les députés du groupe Progrès et démocratie entendent par leur objectivité et l'organisation de leur travail intérieur mener une action de style nouveau.

Cette action tend, notamment par une révision du V^e Plan, à assurer au progrès national un rythme plus actif, à stimuler les investissements productifs, à garantir l'emploi et à enrayer le chômage, à réduire les disparités de plus en plus accentuées entre les citoyens et entre les régions de notre pays par une meilleure répartition du revenu national. L'unité et la santé de la nation exigent une politique dynamique d'aménagement du territoire, par une industrialisation décentralisée, une animation rurale et une modernisation des réseaux de communications.

Sur le plan international, les membres du groupe Progrès et démocratie veulent une accélération de l'organisation et de l'unité européenne. Ils veulent aussi que la France, fidèle aux alliances qu'elle a contractées, intervienne activement pour parvenir à un désarmement général et contrôlé, notamment nucléaire, et à une organisation d'aide internationale aux pays en voie de développement, notamment de lutter contre la faim.

Les députés membres du groupe ont foi dans la démocratie, qui serait plus noble si la liberté, partout et en tout domaine, était mieux respectée, plus juste si l'expansion économique était délibérément orientée vers le progrès social, plus humaine si elle devenait toujours plus consciemment solidaire.

Les députés soussignés, libres de leur vote, rechercheront, dans un esprit d'équipe, les moyens les plus efficaces pour atteindre ces objectifs.

Signés de MM. Ahelin, Achille-Fould, Barberot, Jacques Barrot, Jean Benard, Bosson, Boudet, Bourdellès, Brugerolle, Cazenave, Chazalon, Claudius-Petit, Duhamel, Michel Durafour, Fontanet, Fouchier, Fourmond, Fréville, Halbout, Ihuel, Michel Jacquet, Lafay, Lombard, Médecin, Méhaignerie, Montagne, de Montesquiou, Jean Moulin, Ollivro, Orvoën, Palmero, Pidjot, René Pleven, Poudevigne, Restout, Rossi, Sudreau et Valentin.

LISTE DES MEMBRES DES GROUPE

remise à la présidence de l'Assemblée nationale le 3 avril 1967, en application de l'article 19 du règlement de l'Assemblée nationale.

GROUPE D'UNION DÉMOCRATIQUE POUR LA V^e RÉPUBLIQUE

(180 membres.)

M. Ansquer, Mme Baclét, MM. Bailly, Bas, Baumel, François Bénard, Béraud, Berger, Bignon, Billotte, Bisson, Blary, Boinvilliers, Bord, Bordage, Borocco, Boulon, Georges Bourgeois, Bourges, Bourgoin, Bousquet, Bousseau, Bozzi, Brial, Bricout, Briot, Buot, Pierre Buron, Antoine Caill, René Caille, Catalifaud, Chahan-Delmas, Chalandon, Charlie, Charret, Chauvet, Chirac, Clostermann, Cointat, Pierre Cornet, Maurice Cornette, Coumaros, Damette, Danel, Danilo, Dassault, Debré, Degraeve, Delatre, Louis-Alexis Delmas, Delong, Pierre Dumas, Dusseaux, Duterne, Duvillard, Alvert Ehm, Faggianelli, Falala, Fanton, Edgar Faure, Jean Favre, Flornoy, Fosse, Christian Fouchet, Foyer, Frey, Georges Gerbaud, Godefroy, Gorse, de Grailly, Granet, Grussenmeyer, Guéna, Guichard, Guillermin, Habib-

Deloncle, Hauret, Mme de Hautecloque, MM. Hôbert, Herzog, Hinsberger, Hoffer, Inchauspe, Marc Jaquet, Jacson, Jamot, Jarrot, Jenn, Joxe, Julia, Kaspereit, Krieg, Labbé, La Combe, Laudrin, Le Bault de La Morinière, Le Douarec, Lemaire, Lepage, Lepeu, Lepidi, Le Tac, Le Theule, Limouzy, de Lipkowski, Luciani, Gabriel Macé, Macquet, Mainguy, de la Malène, Marotte, Marie, Massoubre, Mauger, Meunier, Michelet, Miossec, Missoffe, Nessler, Neuwirth, Nungesser, Offroy, Jean-Paul Palewski, Peretti, Perrot, Camille Pctit, Peyrefitte, Peyrel, Pisani, Mme Ploux, MM. Poirier, Pompidou, Poncelet, Pons, Robert Poujade, de Poulpique, Pierre Pouyade, de Préaumont, Quentier, Rahourdin, Radius, Rethoré, Henry Rey, Ribadeau Dumas, René Rivière, Jacques Richard, Lucien Richard, Ritter, Rivain, Paul Rivière, Rivièrez, de Rocca Serra, Roux, Ruais, Sabatier, Salardaine, Louis Sallé, Scholzer, Schwartz, Sprauer, Taittinger, Alain Terrenoire, Louis Terrenoire, Tomasini, Triboulet, Tricon, Trerial, Valenet, Valentino, Valleix, Jacques Vendroux, Jacques-Philippe Vendroux, Vertadier, Robert-André Vivien, Wagner, Weinman, Westphal, Ziller et Zimmermann.

Le président du groupe,
HENRY REY.

APPARENTÉS AUX TERMES DE L'ARTICLE 19 DU RÈGLEMENT

(20 membres.)

Mme Aymé de La Chevrelière, MM. Baudouin, Bizet, Boscher, Capitant, de Chambrun, Chapalain, Christiaens, Cousté, Xavier Deniau, Mlle Dienesch, MM. Frys, Hogue, Jacquinet, Lehn, Ahmed Mohamed, Saïd Ibrahim, Maurice Schumann, Thomas et Voisin.

**GROUPE DE LA FÉDÉRATION DE LA GAUCHE
DÉMOCRATE ET SOCIALISTE**

(116 membres.)

MM. Allainmat, Léon Ayme, Raoul Bayou, Benoist, Berthouin Billères, Georges Bonnet, Bordeneuve, Boulay, Bouilloche, Bouthière, Brettes, Brignon, Carpentier, Cassagne, Cazelles, Chandernagor, Charles, Chauvel, Chazelle, Chochoy, Clérycy, Arthur Cornette, Darchicourt, Darde, Darras, Daviaud, Dayan, Defferre, Dejean, Delelis, Louis-Jean Delmas, Delorme, Delpech, Delvainquièrre, Denvers, Deschamps, Desouches, Emile Didier, Dreyfus-Schmidt, Ducos, Duffaut, Roland Dumas, Dumortier, Paul Durafour, Guy Ebrard, Eseau, Estier, Robert Fabre, Gilbert Faure, Maurice Faure, Filioud, Forest, Fouet, Félix Gaillard, Gaudin, Gernez, Guerlin, Guidet, Guille, Hersant, Labarrère, Lacoste, Pierre Lagorce, Lagrange, Lamarque-Cando, Tony Larue, Marceau Laurent, Lavielle, Lebon, Leccia, Max Lejeune, Le Sénéchal, Longequeue, Loo, Loustau, Maroselli, Jean Masse, Massot, Maugein, Mermaz, Métayer, Milhan, Mitterrand, Guy Mollet, Montalat, Morlevat, Naveau, Nègre, Notebart, Périllière, Péronnet, Philibert, Pic, Pieds, Pimont, Planeix, Ponceillé, Charles Privat, Raust, Regaudie, André Rey, Rosselli, Rousselet, Sauzedde, Schloesing, Senes, Spénate, Tézier, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, MM. Francis Vals, Antonin Ver, Vignaux, Vinson, Vivier et Yvon.

Le président du groupe,
GASTON DEFFERRE.

APPARENTÉS AUX TERMES DE L'ARTICLE 19 DU RÈGLEMENT

(5 membres.)

MM. Alduy, Desson, Le Foll, Mendès-France et Prat.

GROUPE COMMUNISTE

(71 membres.)

MM. Andrieux, Arraut, Baillo, Robert Ballanger, Balmigère, Raymond Barbet, Virgile Barel, Bertrand, Bilheau, Billoux, Boucheny, Bustin, Canacos, Carlier, Cermolacce, Chambaz, Combrisson, Coste, Couillet, Depiètri, Doize, Ducoloné, Dupuy, Duro-méa, Eloy, Fajon, Léon Feix, Fievez, Garcin, Gosnat, Gouhier, Fernand Grenier, Marcel Guyot, Hostier, Houël, Jans, Juquin, Lamps, Paul Laurent, Leloir, Lemoine, Leroy, Robert Levot, Waldeck L'Huillier, Lolive, Maisonnat, Manceau, Maney, Marin, Merle, Millet, Morillon, Musmeaux, Nilès, Odru, Mmes Prin, Colette Privat, MM. Quettier, Ramette, Rieubon, Rigout, Waldeck Rochet, Roger, Roucate, Ruffe, Tourné, Mmes Vaillant-Couturier, Vergnaud, MM. Villa, Villon et Robert Vizet.

Le président du groupe,
ROBERT BALLANGER.

APPARENTÉS AUX TERMES DE L'ARTICLE 19 DU RÈGLEMENT
(2 membres.)

MM. Pierre Cot et Lacave.

GRUPE DES RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS
(39 membres.)

MM. d'Aillières, Anthonioz, André Beauguitte, Bettencourt, Biehat, Raymond Boisdé, Christian Bonnet, Boscary-Monsservin, de Broglie, Caillaud, Cattin-Bazin, Chamant, Couderc, Delachenal, Bertrand Denis, Destremau, Dijoud, Dominati, Duval, René Felt, Giscard d'Estaing, Griotteray, du Halgouët, Marcellin, Maujouan du Gasset, Mondon, Morison, d'Ornano, Paquet, Pianta, Picquot, Ponikowski, Renouard, Sanford, Schnebelen, de La Verpillière, Voilquin et Weber.

Le président du groupe,
RAYMOND MONDON.

APPARENTÉS AUX TERMES DE L'ARTICLE 19 DU RÈGLEMENT
(3 membres.)

MM. Deprez, Lainé et Sablé.

GRUPE PROGRÈS ET DÉMOCRATIE
(38 membres.)

MM. Abelin, Achille-Fould, Barberot, Jacques Barrot, Jean Benard, Bosson, Boudet, Bourdelles, Brugerolle, Cazenave, Chazalon, Claudius-Petit, Duhamel, Michel Durafour, Fontanet, Fouchier, Fourmond, Fréville, Halbout, Ihuel, Michel Jacquet, Lafay, Lombard, Médecin, Méchaignerie, Montagné, de Montesquiou, Jean Moulin, Ollivro, Orvoën, Palmero, Pidjot, René Pleven, Poudevigne, Restout, Rossi, Sudreau et Valentin.

Le président du groupe,
JACQUES DURAMEL.

APPARENTÉS AUX TERMES DE L'ARTICLE 19 DU RÈGLEMENT
(3 membres.)

MM. Commenay, Frédéric-Dupont et Schaff.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT A AUCUN GROUPE
(9)

MM. Cerneau, Césaire, Cornut-Gentille, Douzans, Guilbert, Hunault, de Pierrebourg, Roche-Defrance et Royer.